



**institut national
de jeunes sourds
de Paris**



Rapport d'activité 2017 / 2018



Édito

Le rapport d'activité 2017/2018 témoigne de la mobilisation des professionnels au service de l'éducation des jeunes sourds. Il illustre également l'ensemble des missions qu'exerce l'INJS de Paris et qui en font un établissement de référence dans le domaine de la surdité.

L'année 2017/18 fut l'occasion de partager avec des experts issus des inspections générales de l'Action sociale et de l'Éducation nationale nos objectifs, notre positionnement et nos organisations. Le rapport issu de ces travaux a été remis en août 2018 et dresse des pistes d'évolution pour parvenir à une meilleure inclusion scolaire des jeunes sourds.

Un nouveau schéma de scolarisation a été élaboré ainsi que des projets sur l'ensemble des secteurs d'intervention de l'Institut.

L'ouverture, la pluridisciplinarité, le travail en réseau et la capacité d'innovation qui caractérisent l'INJS de Paris se traduisent par de multiples coopérations avec les acteurs publics et privés engagés dans le champ de la surdité : Éducation nationale, universités, associations et fondations, collectivités locales, hôpitaux, entreprises, ...

L'année 2018 nous a permis de renforcer ces partenariats afin de concourir ensemble à la construction d'une politique publique inclusive et ambitieuse pour les personnes sourdes.

Élodie HÉMERY
Directrice



Rapport d'activité 2017 / 2018

Sommaire





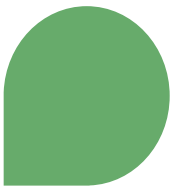
05/
L'INJS de Paris,
l'excellence au service
de l'accompagnement
des jeunes sourds

06/ La surdit 

08/ Le projet d' tablissement 2016-2020

12/ Les jeunes sourds accueillis
  l'INJS de Paris

24/ L'activit  par secteur



67/
L'INJS de Paris,
des femmes et des
hommes au service de
l'accompagnement
des jeunes sourds

68/ L'organisation g n rale

72/ Les ressources humaines

80/ Les instances



47/
L'INJS de Paris,
un institut de r f rence
m me au-del 
de nos fronti res

48/ Le travail pluridisciplinaire

52/ Recherche, partenariats, pratiques innovantes

58/ Un  tablissement ouvert   son environnement

64/ Un peu d'histoire



85/
2017/2018 en images

86 / 2017

88 / 2018

90 / Glossaire







L'INJS de Paris,

**l'excellence au service de l'accompagnement
des jeunes sourds**



La surdit 

La surdit  est une diminution de la capacit  auditive.

La grande majorit  des surdit s est due   un probl me au niveau de l'oreille. Il existe aussi de rares cas de surdit s centrales impliquant le cerveau.

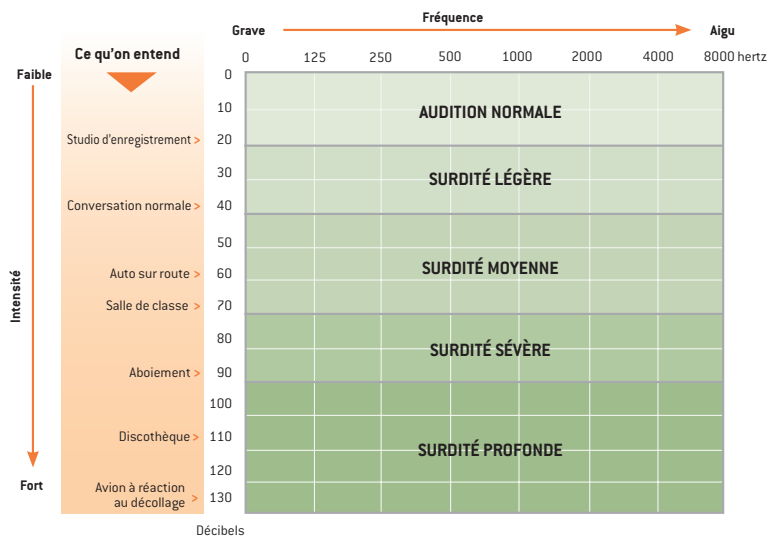
La surdit  recouvre une r alit  diff rente pour chaque personne et ses cons quences varient en fonction du degr  de surdit , de l' ge auquel celle-ci appar it, des possibilit s d'appareillage, du type d' ducation re ue, du mode de communication privil gi .

En effet, la surdit  se traduit par une diminution partielle ou totale de la capacit    entendre des sons (dans ce cas on parle de cophose), mais aussi par une modification de la perception des sons.

La surdit  (ou **d ficiency auditive** ou **hypercousie**) est d finie en fonction de la perte auditive bilat rale de d cibels [dB], mesur e en **audiom trie**. Elle est consid r e comme :

- **L g re** : la perte est comprise entre 20 et 40 dB ;
- **Moyenne** : la perte est comprise entre 40 et 70 dB ;
- **S v re** : la perte est comprise entre 70 et 90 dB ;
- **Profonde** : la perte est sup rieure   90 dB.

Sur 1 000 naissances, 1 enfant est atteint de surdit .



Surdités génétiques et surdités acquises

Une surdit  peut ˆtre d'origine **g n tique** ou **acquise** au cours de la vie ˆ cause d'un traumatisme, une infection, une intoxication, le vieillissement.

Elle peut aussi ˆtre acquise en raison d'une pr disposition g n tique, avec des cons quences plus ou moins importantes sur l'audition face ˆ un traumatisme ou une infection.

75 % des surdit s ont une cause g n tique et 25 % des surdit s sont acquises pendant la grossesse ou apr s la naissance.

La grande majorit  des jeunes scolaris s ˆ l'INJS sont atteints de **surdit  de perception**. Cette surdit  neurosensorielle est une atteinte de l'oreille interne ou parfois du nerf auditif. Elle est en g n ral permanente.

La r habilitation auditive de la surdit  peut se faire gr ce ˆ des aides auditives : proth ses auditives, implants cochl aires.

La communication des personnes sourdes peut se faire en langue fran aise orale (audition, lecture labiale, LPC) et/ou en langue des signes fran aise.

La lecture labiale

La lecture labiale est une technique utilis e par la personne sourde pour reconna tre les mots de mani re visuelle, en fonction de la forme prise par les l vres. Elle est un compl ment important de l'audition.

La Langue fran aise Parl e Compl t e (LfPC)

La LfPC permet de coder avec la main tous les sons de la langue fran aise et aide ˆ discriminer les sosies labiaux. Elle facilite la lecture labiale pour un meilleur confort visuel.

C'est un codage compos  de 8 configurations des doigts pour les consonnes et 5 positions autour du visage pour les voyelles permettant de coder les syllabes manuellement.

Le code LPC permet de percevoir visuellement toute la cha ne du fran ais parl  et de mieux s'approprier la langue fran aise, notamment quand elle est pratiqu e pr cocement. Le code LPC est adapt  aux syst mes phon tiques de plusieurs pays,

On peut ainsi parler de Langue fran aise Parl e Compl t e (LfPC).

La Langue des Signes Fran aise (LSF)

La langue des signes fran aises est une langue visuelle qui comporte sa propre syntaxe et une grammaire sp cifique. C'est une langue ˆ part enti re au m me titre que les langues parl es telles que le fran ais ou l'anglais.

Elle peut ˆtre utile aux travailleurs dans l'industrie bruyante, aux plongeurs sous-marins et dans tout autre contexte o  la communication verbale n'est pas possible. La langue des signes n'est pas universelle, chaque pays a sa propre langue des signes. (BSL pour *British Sign Language*, ASL pour *American Sign Language*).

Three red decorative shapes are positioned to the right of the title. From top to bottom: a small circle, a larger semi-circle, and a large circle. The large circle is partially overlapped by the circular photo of the woman.

Le projet d'établissement 2016-2020



10 orientations stratégiques

- Évolution de l'offre et de l'accompagnement scolaire et de formation au service de l'insertion socio-professionnelle des jeunes ;
- Animation et articulation des démarches du projet personnalisé ;
- Recherche, valorisation et partage des pratiques innovantes ;
- Redéfinition, appropriation et déploiement du projet linguistique institutionnel ;
- S'organiser dans la durée face aux situations les plus complexes ;
- Admission et accueil des nouveaux élèves ;
- Accompagnement précoce et en maternelle ;
- Soutien à l'expression et à la participation collective des jeunes et des familles ;
- Amélioration de l'organisation interne ;
- Valorisation du patrimoine historique et culturel de l'INJS.

Les instances de suivi

Un Comité de pilotage composé de 16 membres représentant chacun des services de l'INJS a été mis en place en septembre 2015 pour l'élaboration du projet d'établissement. Le Comité de suivi, mis en place à compter d'avril 2016 pour la mise en œuvre se réunit toutes les 7 semaines.

Supervisée par le Comité de suivi, l'information et la communication sur le projet d'établissement comprend *a minima* :

- Un temps dédié à chaque journée institutionnelle : 3 par an (novembre, mars, juillet) ;
- Un encart tous les trimestres dans la lettre d'information interne ;
- Une synthèse des avancées dans le rapport d'activité annuel ;
- Une information annuelle *a minima* en CVS, CTE et CA. Ces instances sont associées plus directement aux travaux, en fonction des thématiques, des demandes et des besoins.

la charte d'établissement

La **charte d'établissement** définit les engagements communs des professionnels de l'INJS, orientant leur posture et leurs pratiques, au service d'un accompagnement pluridisciplinaire respectueux des personnes, qu'il s'agisse des jeunes, des parents ou des autres professionnels.

Cette charte est un engagement commun entre tous les professionnels de l'Institut national de jeunes sourds de Paris, fondé sur des principes d'action régissant de façon incitative la conduite professionnelle à tenir afin d'atteindre les objectifs des missions de l'Institut.

Il s'agit pour l'INJS de demeurer un établissement de référence en ce qui concerne sa connaissance de la surdité et sa participation à l'accompagnement de l'enfant ou de l'adolescent sourd, vers son autonomie et son insertion sociale et professionnelle.

Au sein d'une dynamique collective, chaque professionnel se doit d'assurer une prise en charge spécialisée et adaptée à la déficience auditive et à la singularité du jeune sourd accueilli.

Au moyen de ces principes d'action, les différents professionnels de l'INJS entendent exprimer leur engagement à exercer leur profession dans le respect des personnes, de l'équité, de la solidarité, de la confidentialité et de la responsabilité sociale. L'objectif de cette charte est d'énoncer des principes éthiques destinés aux professionnels dans le souci d'harmoniser les actions au sein de l'équipe pluridisciplinaire afin de mieux répondre aux besoins des jeunes accueillis et de leur famille au regard du « contrat passé » avec eux.

Cette charte d'établissement ne se substitue pas aux lois et aux valeurs universelles qui régissent notre société. Elle reste en cohérence avec les valeurs démocratiques et républicaines, la charte des droits et des libertés de la personne accueillie (arrêté du 8 septembre 2003), la loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », les obligations des fonctionnaires (Loi du 13 juillet 1983) et le règlement de fonctionnement de l'INJS.

Il est entendu que tout manquement à un de ces principes est susceptible de causer des préjudices aux jeunes accueillis, à leur famille, aux collègues ou à l'institution elle-même. Les représentants de la direction sont garants et responsables du respect de cette charte d'établissement.

Engagements envers les jeunes sourds accueillis

Chacun des professionnels pour la partie qui le concerne, participe à la prise en charge de la personne accueillie, sujet premier de ses préoccupations, dans le respect des règles institutionnelles.

À ce titre, **il s'engage à :**

- I.1** respecter les droits du jeune, reconnaître au jeune sourd son droit à la communication et s'adapter à son mode de communication privilégié ;
- I.2** participer à l'accueil du jeune et à la mise en œuvre de son projet personnalisé ;
- I.3** développer dans l'établissement un climat favorable aux apprentissages et à une vie collective stimulante ;
- I.4** offrir des services de qualité répondant aux besoins du jeune dans les limites des moyens et ressources disponibles ;
- I.5** participer à la mise en place d'une discipline formatrice pour le jeune ;
- I.6** respecter le caractère confidentiel de toutes les informations concernant le jeune accueilli ;
- I.7** participer à la protection du jeune en contribuant à la mise en place d'un environnement sécurisant et d'une surveillance efficace.

Engagements envers les parents

Chacun des professionnels reconnaît aux parents leur rôle d'éducateur et leur droit à participer à la définition de la prise en charge de leur enfant accueilli.

À ce titre, **il s'engage à** :

- II.1** donner les informations relatives à la conduite et au progrès de leur enfant ;
- II.2** préciser les modalités de prise en charge et le fonctionnement général de l'institution ;
- II.3** faciliter la participation des parents aux modalités de la prise en charge et des orientations de leur enfant ;
- II.4** engager le dialogue avec les parents sur leurs responsabilités d'éducateurs auprès de leur enfant ;
- II.5** recevoir objectivement les remarques et les suggestions formulées par les parents ;
- II.6** respecter le caractère confidentiel des informations concernant les parents.

Engagements envers les collègues

Chaque professionnel est appelé à travailler étroitement et en pluridisciplinarité avec ses collègues dans un souci de respect réciproque et d'harmonisation des pratiques.

À ce titre, **il s'engage à** :


- III.1** reconnaître et respecter l'ensemble de ses collègues, la spécificité de chacun d'entre eux ;
- III.2** manifester un esprit d'objectivité et d'humanité dans ses propos envers ses collègues ;
- III.3** faciliter la communication et la diffusion d'information entre collègues ;
- III.4** faire preuve de solidarité et de respect envers ses collègues ;
- III.5** respecter la vie privée de ses collègues.

Engagements envers l'institution

Chaque professionnel représente une profession contribuant à mener à bien les missions de l'INJS.

À ce titre, **il s'engage à** :

- IV.1** s'acquitter de son travail avec conscience professionnelle ;
- IV.2** respecter la hiérarchie dans ses rapports avec les instances supérieures ;
- IV.3** contribuer à la valorisation de sa profession par l'apport spécifique de sa personnalité et l'étendue de sa compétence ;
- IV.4** collaborer par ses idées, ses expériences et ses qualités personnelles à tout effort entrepris pour le progrès de sa profession et de l'établissement ;
- IV.5** contribuer à l'harmonie des relations avec les autres groupes professionnels ;
- IV.6** acquérir les connaissances et développer les aptitudes nécessaires pour mieux réaliser sa fonction ;
- IV.7** apporter son concours à la réalisation d'objectifs professionnels collectivement établis.

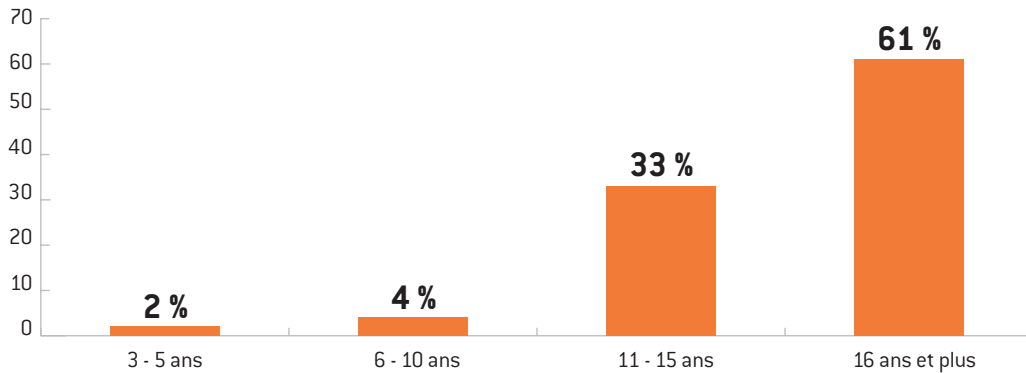
Three red decorative shapes are positioned to the right of the text: a small circle at the top, a larger semi-circle below it, and a large circle at the bottom right.

**Les jeunes
sourds
accueillis à
l'INJS de Paris**



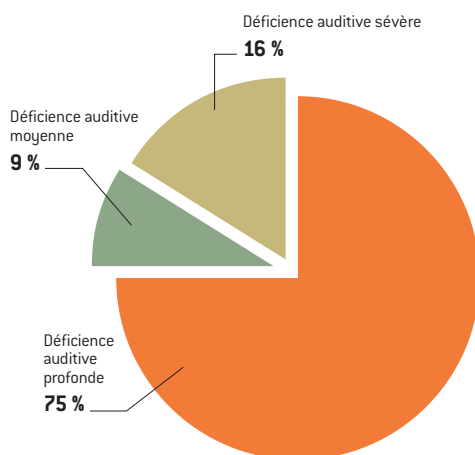
Effectifs 2017-2018

Répartition par âge (hors UFA)

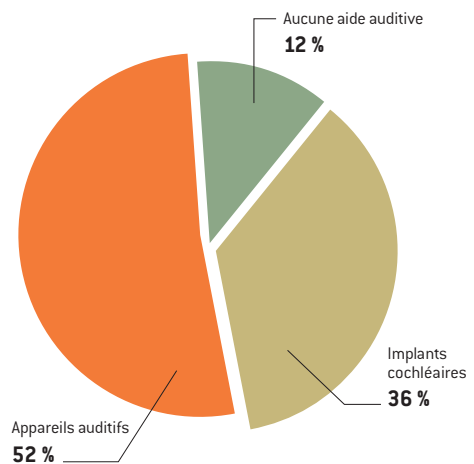


Degré de surdité (hors UFA)

Sur 220 jeunes, 165 sont atteints de surdité profonde, 35 de surdité sévère et 20 de surdité moyenne.



Taux d'appareillage (hors UFA)



Typologie de handicap des élèves (hors UFA)

NOMBRE	2013	2014	2015	2016	2017-2018
DÉFICIENCE AUDITIVE PROFONDE (sans trouble ou handicap associé)	51	43	44	42	38
DÉFICIENCE AUDITIVE SÉVÈRE (sans trouble ou handicap associé)	12	12	11	10	9
DÉFICIENCE AUDITIVE MOYENNE (sans trouble ou handicap associé)	5	2	3	4	3
DÉFICIENCE AUDITIVE avec AUTRE HANDICAP ASSOCIÉ (reconnu par la MDPH)	100 dont 8 double déficience auditive et visuelle	90 dont 10 double déficience auditive et visuelle	89 dont 8 double déficience auditive et visuelle	82 dont 8 double déficience auditive et visuelle	96 dont 7 double déficience auditive et visuelle
DÉFICIENCE AUDITIVE avec TROUBLE ASSOCIÉ	85	73	72	69	74
TSL (sans trouble ou handicap associé)	0	0	0	0	0
TOTAL DES ÉLÈVES HORS UFA	253	220	219	207	220



Répartition de l'ensemble des élèves inscrits à l'INJS par niveau

ÉTABLISSEMENTS	NOMBRE D'ÉLÈVES	DEMI-PENSIONNAIRES	INTERNES
MATERNELLE SAINT-JACQUES	4	4	0
ÉLÉMENTAIRES SAINT-JACQUES/BUFFON	14	14	0
COLLÈGE	100	65	35
Collèges partenaires EN dont Rodin	30	26	4
INJS	70	39	31
LYCÉE	102	54	48
Lycées partenaires EN dont Rodin	32	16	16
Lycée Professionnel INJS	70	38	32
APPRENTISSAGE	8	8	0
TOTAL DES EFFECTIFS	228	145	83

Répartition des élèves scolarisés au sein de l'INJS

COLLÈGE INJS			
Bilingue	42	24	18
Classe à projet	28	15	13
TOTAL	70	39	31

LYCÉE PROFESSIONNEL INJS			
Industries Graphiques	10	6	4
Horticulture	2	1	1
Couture	14	4	10
Prothésiste Dentaire	5	5	0
Installateur Sanitaire	9	5	4
Métreur - Serrurier	17	8	9
Coiffure	8	4	4
Menuiserie Ameublement	5	5	0
TOTAL	70	38	32
TOTAL DES EFFECTIFS INJS	140	77	63

Évolution des effectifs dont UFA

Année scolaire	2013/2014		2014/2015		2015/2016		2016/2017		2017/2018	
INJS	153	59 %	129	57 %	132	59 %	132	61 %	140	61 %
Établissements partenaires EN	96	41 %	84	43 %	78	41 %	75	39 %	80	39 %
<i>Dont unité d'enseignement externalisée</i>	59		38		50		29		39	
<i>Dont inclusion individuelle</i>	37		29		28		46		41	
UFA	12		14		14		10		8	
TOTAL	261		227		224		217		228	

Résultats aux examens (juin 2018)

	Inscrits	Admis	Refusés	Taux de réussite
COLLÈGE (DNB, CFG)	22	22	0	100 %
INJS	13	13	0	100 %
Autres collèges	9	9	0	100 %
LYCÉE (Bac général, bac pro, CAP)	50	49	0	98 %
INJS	41	40	1	98 %
Autres lycées	9	9	0	100 %
CAPA (Production horticole, Jardinier paysager)	7	7	0	100 %
TOTAL	72	71	1	99 %

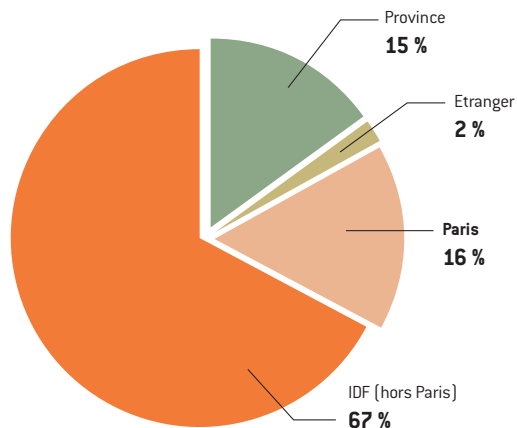


Analyse des demandes d'admission pour la rentrée 2017-2018

91 dossiers de demande d'admission ont été traités entre janvier et juin 2017.

Origine géographique du domicile des candidats à l'admission

	DÉPARTEMENTS	NOMBRE DE DOSSIERS
Paris		14
IDF	77	7
	78	6
	91	13
	92	7
	93	8
	94	11
	95	9
TOTAL IDF		61
Province	21	1
	25	2
	27	1
	44	1
	60	2
	67	1
	72	3
	86	3
TOTAL		14
Étranger		2
TOTAL DOSSIERS		91



Paris et Île de France

15 % des demandes proviennent de Paris intra-muros, 75 % de la région Ile de France dont 26 demandes de la petite couronne (92,93,94) et 35 de la grande couronne (77, 78, 91, 95).

Le temps de trajet moyen pour les franciliens est de 63 minutes, oscillant entre 17 minutes et 2 h 35.

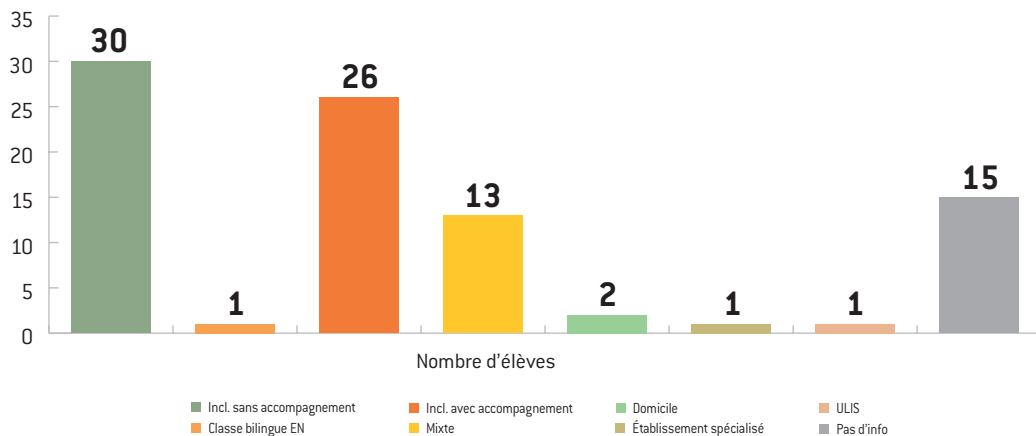
L'attractivité de l'INJS est liée à une offre de scolarisation très hétérogène selon les territoires : pas de dispositif adapté après le primaire dans les Yvelines, en Seine et Marne, une ULIS spécialisée surdité au collège. Pour le lycée, en Seine et Marne, Essonne et Seine-Saint-Denis, seule l'inclusion individuelle est proposée. Dans le Val de Marne, les lycéens peuvent être scolarisés dans le cadre d'une ULIS.

Province

Bien que l'offre de formations dans certains départements comme la Vienne soit importante, l'inadéquation avec le projet des jeunes et de leur famille et le manque de places sont des critères motivants une demande d'inscription à l'INJS de Paris. Les demandes concernent essentiellement le lycée du fait de la rareté des formations professionnelles adaptées pour les jeunes sourds. Les demandes d'admission en primaire ou au collège relèvent majoritairement d'une insatisfaction des parents par rapports aux dispositifs de proximité existants.

Parcours scolaire des candidats avant l'entrée à l'INJS

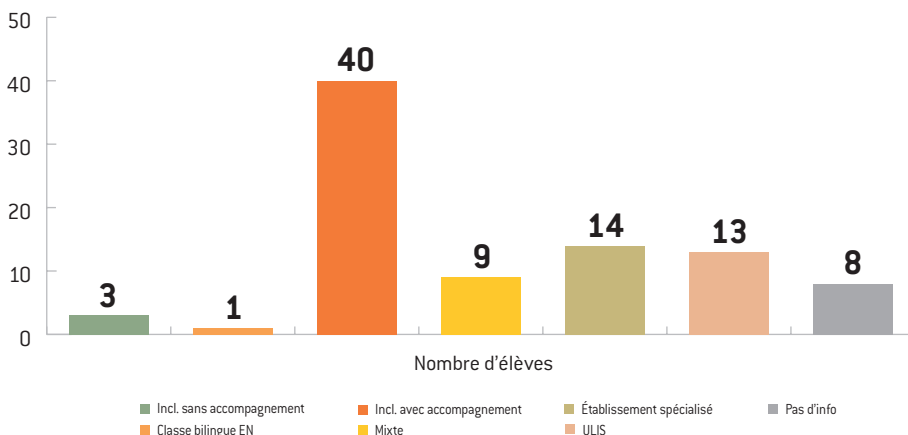
Maternelle



L'inclusion individuelle avec ou sans accompagnement est le mode de scolarisation privilégié.

Le critère "mixte" correspond à des élèves ayant commencé leur parcours sans aide et pour lesquels a été mis en place un accompagnement spécialisé en cours de cycle.

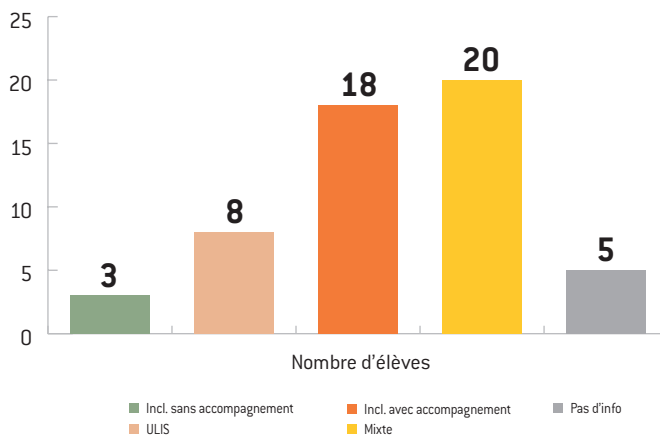
Élémentaire



En élémentaire, la majorité des enfants a bénéficié d'une inclusion avec accompagnement spécialisé, que ce soit en inclusion individuelle ou collective. Ensuite, la répartition est comparable entre la scolarisation en ULIS et dans une UE¹ externalisée. Le critère « mixte » recense les élèves qui ont eu besoin d'une aide extérieure ou d'un changement de structure en cours de cycle.

¹ UE : Unité d'Enseignement, dispositif propres aux établissements médico-sociaux ou assimilés

Collège



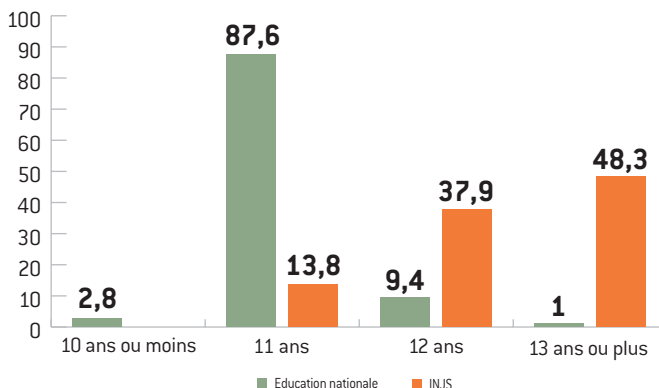
Au collège, le parcours en institution spécialisée est majoritaire, suivi par l'inclusion, le plus souvent collective avec un accompagnement spécialisé. Dans cet échantillon, seuls 3 élèves ont été au collège en inclusion individuelle sans aide extérieure.

Âge moyen des candidats

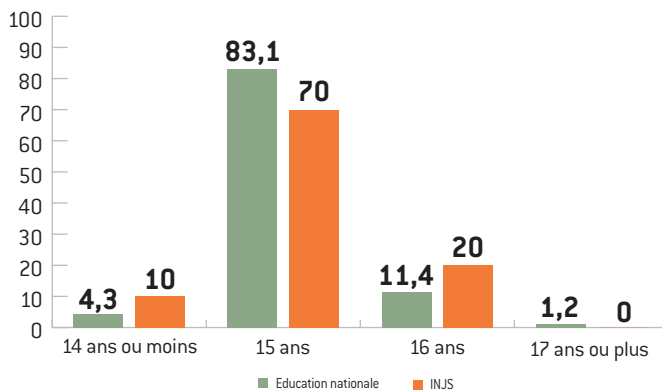
Comparaison de l'âge moyen d'entrée en CP, au collège et au lycée des candidats à une admission à l'INJS avec l'âge théorique national (Source : *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche, DEPP 2017*, <http://www.education.gouv.fr/cid57096/reperes-et-references-statistiques.html>).

	ÂGE THÉORIQUE NATIONAL	ÂGE MOYEN DES CANDIDATS INJS	ÉCART DANS LA CLASSE D'ÂGE DES CANDIDATS INJS
Primaire	6 ans	6 ans	0
Collège	11 ans	12,6 ans	11 à 17 ans
Lycée	15 ans	16,2 ans	14 à 20 ans

Répartition selon l'âge à l'entrée en 6^e (en %)

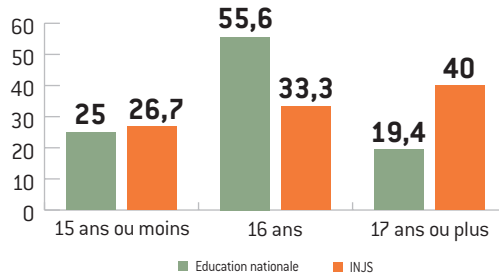


Répartition selon l'âge à l'entrée en 2nde générale ou technologique (en %)

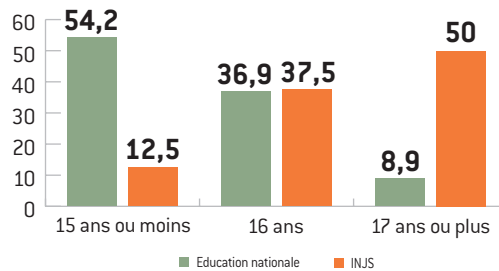


Dès l'entrée en 6^e, la différence entre les données nationales et les candidats à l'INJS est significative. En effet, 48,3 % des candidats à l'INJS sont âgés de 13 ans ou plus contre 0,3 % des élèves en établissements EN. Le phénomène est moins marqué à l'entrée en seconde générale ou technologique.

Répartition selon l'âge en 1^{re} année de CAP (en %)

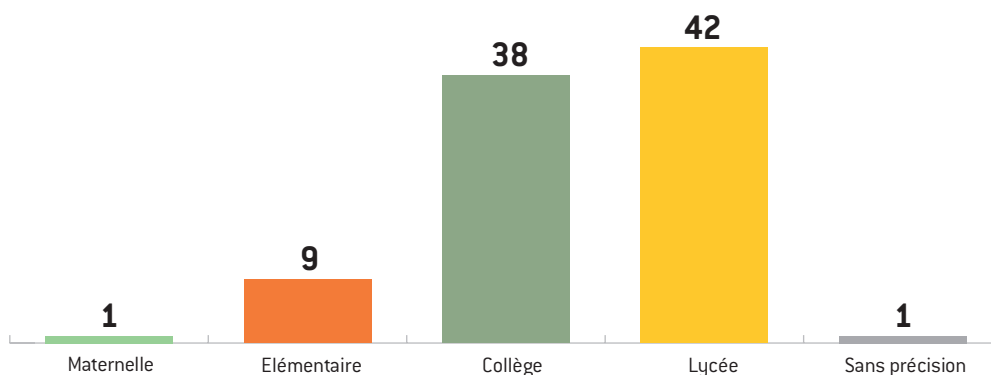


Répartition selon l'âge à l'entrée en 2^{nde} professionnelle (en %)



Les candidats en 1^{re} année de CAP à l'INJS sont plus âgés qu'au niveau national. Ainsi, 40 % d'entre eux ont 17 ans ou plus, contre 19,4 % à l'Éducation nationale. Ce phénomène est encore plus marqué pour les demandes d'admissions en seconde professionnelle. 50 % des candidats de 17 ans ou plus à l'INJS, contre 8,9 % à l'Éducation nationale.

Niveau de scolarisation demandé



● Demandes d'admission

Niveau de scolarisation demandé

Les demandes d'admission concernent davantage le lycée puis le collège, en cohérence avec l'analyse des parcours des jeunes qui révèle un besoin d'accompagnement plus conséquent au fil des années.

Au collège, les 2/3 des demandes concernent les dispositifs de scolarisation proposés au sein de l'INJS :

- Parcours à projets pour des élèves ayant des difficultés de différents ordres et un important retard scolaire.
- Parcours bilingue : LSF/français écrit en suivant le programme de l'Éducation nationale.

Le 1/3 restant concerne l'admission en unité d'enseignement externalisée (UEE) au sein de la cité scolaire Rodin, pour des jeunes ayant un projet linguistique oraliste (français oral et écrit).

Au lycée, 75 % des demandes d'admission concernent le lycée professionnel (CAP ou Baccalauréat professionnel) avec un enseignement adapté au projet linguistique de chaque jeune, français oral ou LSF et français écrit. 25 % concernent l'UEE ou l'inclusion individuelle à Rodin pour préparer le Baccalauréat général.

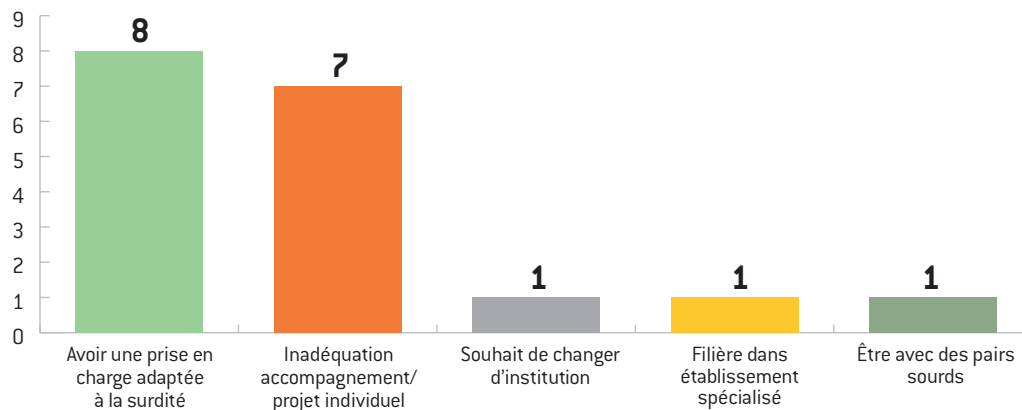
20 % des demandes d'admission ne sont pas précisées, certaines familles ne connaissant pas le niveau scolaire ou le projet linguistique de leur enfant et sollicitent l'INJS pour les aider dans le choix d'orientation.

Motifs des demandes d'admission

38 % des familles demandent un accueil à l'internat, du fait de l'éloignement géographique du domicile. Les demandes d'accompagnement renforcé, d'aide éducative et sociale et le souhait d'évoluer dans un univers signant (pairs et professionnels) ou de côtoyer d'autres jeunes sourds motivent une grande partie des demandes d'admission à l'INJS. 82 % des demandes concernent des jeunes en fin de cycle.

18 % des candidats à l'admission souhaitent changer d'établissement en cours de cycle, généralement pour une prise en charge plus adaptée ou un accompagnement renforcé alors qu'ils sont dans le cadre de leur projet individuel.

Motifs de rupture du parcours en cours de cycle



Profils des jeunes à l'admission

Tous les jeunes présentent *a minima* une surdité sévère reconnue par une MDPH¹ et 48 % d'entre eux présentent une ou plusieurs affections surajoutées à la surdité.

20 candidats présentaient des affections somatiques surajoutées, 19 des troubles linguistiques spécifiques, et 15 sont concernés par une affection psychique surajoutée.

Décisions d'admission

75 % des demandes reçoivent une réponse favorable à l'issue de la procédure d'admission.

Pour les refus :

- inadéquation entre la demande et l'offre : âge (jeunes de plus de 20 ans), éloignement géographique (demandes pour des élèves ne résidant pas en France, ou en province pour une admission en primaire), projet linguistique (demande d'enseignement en LSF en primaire) ;
- décalage entre le niveau scolaire ou linguistique de l'élève et la filière demandée ;
- demandes annulées en cours ou à l'issue de la procédure d'admission par les familles.

Pour ces situations de refus, l'INJS propose une réorientation vers un établissement ou une filière plus adaptée et accompagne le cas échéant, les familles dans ces démarches : orientation en SEHA (Section d'Éducation avec Handicap Associé), en classe allophone, en service de soins études, dans le cadre du travail en réseau avec les établissements surdité.



¹ MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

Three red decorative shapes are positioned to the right of the title. From top to bottom: a small solid red circle, a larger red shape that is a semi-circle on top and a rounded rectangle on the bottom, and a circular frame containing a black and white photograph of a woman with glasses and her hands clasped.

L'accompagnement pédagogique

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a posé clairement le droit de tout enfant en situation de handicap à une formation scolaire, professionnelle ou supérieure correspondant à ses besoins et à ses aspirations.

L'INJS fut précurseur de cette loi de 2005 via un partenariat étroit avec l'Éducation nationale depuis plus de 25 ans pour scolariser les enfants sourds dans une quinzaine d'établissements partenaires : de la maternelle au baccalauréat général, technologique ou professionnel.

L'Institut propose un enseignement de qualité tout au long du parcours de l'enfant sourd, quelles que soient sa situation et ses fragilités.

Les modes de scolarisation sont adaptés au potentiel et au projet de chaque enfant ainsi qu'à son mode de communication privilégié (LSF/Oral/LfPC).

L'accompagnement pédagogique se décline selon plusieurs modalités de scolarisation mis en œuvre par une équipe placée sous la responsabilité de 2 directeurs des enseignements.

Missions

Proposer un enseignement de qualité, individualisé et adapté en partenariat avec l'Éducation nationale tout au long du parcours de l'élève.

- **Les missions des enseignants spécialisés s'articulent autour :**
 - de l'enseignement effectif auprès des jeunes et en suivi pluridisciplinaire ;
 - de soutien individuel ou collectif ;

- de la restitution en LSF ou LfPC des propos de l'enseignant EN et si besoin de l'aide à la prise de notes ;
- des temps de SAP et de SPP (séance d'apprentissage et de perfectionnement de la parole) par les enseignants diplômés du CAPEJS.

Les enseignements généraux et techniques sont dispensés en groupe classe ou en atelier.

- **Des codeurs interviennent également auprès des élèves pour :**
 - dispenser des cours et ateliers de codage/décodage auprès des élèves ;
 - former en continu les enseignants.

Les codeurs LPC et les interfaces LSF sont répartis sur les établissements parisiens pour assurer les accompagnements en classes ordinaires et faire le lien entre l'INJS et ces établissements de l'Éducation nationale.

Certains professeurs et codeurs assurent des missions complémentaires de coordination sur les différentes unités d'enseignement, sur les TICE et sur les travaux transdisciplinaires.

Le parcours scolaire des jeunes se déroule suivant les objectifs énoncés dans la convention cadre signée entre l'INJS et l'Académie de Paris, à savoir :

- faciliter et organiser la découverte des métiers et des formations ;
- accroître l'offre de formation et d'orientation en formation initiale, continue et en alternance ;
- favoriser la mixité des publics entre l'enseignement adapté et le milieu ordinaire ;
- développer les synergies entre professionnels de l'éducation.

Scolarisation dans un dispositif spécialisé à l'INJS :

- **Parcours collège bilingue (LSF/français écrit) :** préparation du DNB série générale ou professionnelle en 4 ans.
- **Parcours collège axé sur des projets :** préparation du CFG en 4 ans.
- **Formations professionnelles :** sur 9 filières, 12 parcours de formation proposés pour préparer 4 bacs professionnels, 7 CAP dont 1 CAP agricole et 1 CAP agricole en alternance.

Scolarisation en inclusion dans les établissements Éducation nationale :

Des conventions de coopération déclinent, pour chaque établissement scolaire du premier et du second degré concerné, les formes de partenariat adaptées permettant à chaque élève d'aboutir à une qualification en fonction de ses aptitudes et de son projet.

Inclusion individuelle : en maternelle et en élémentaire sur les deux écoles voisines de la rue Saint Jacques, au collège et lycée de la cité scolaire Rodin et sur 11 lycées technologiques et professionnels ou généraux de Paris.

Inclusion collective : Unités d'enseignement externalisées (UEE) en élémentaire à l'école Buffon, au collège et au lycée général au sein de la cité scolaire Rodin. Depuis quelques années, le « modèle Buffon » avec des temps progressifs en inclusion dans la classe d'alignement s'est organisé sur Rodin permettant de décrocher l'unité d'enseignement pour mieux s'inscrire dans le fonctionnement général de cet établissement d'accueil.



Focus sur la séance de perfectionnement de la parole (SPP)

La séance de perfectionnement de la parole et du langage oral, communément appelée « SPP », est une séance pédagogique réalisée à destination d'un élève sourd par un enseignant CAPEJS à raison de 30 minutes deux fois par semaine. On distingue la SPP individuelle et la SPP en groupe.

L'objectif général est d'améliorer la parole et le langage oral chez le jeune sourd afin de le rendre autonome dans des situations quotidiennes et concrètes de communication. Les séances s'appuient sur des thèmes pédagogiques et sur les intérêts du jeune qui travaille autant la réception que l'émission et développe ses compétences langagières.

Les objectifs spécifiques :

- parfaire la communication dans sa globalité (émission/réception et posture) ;
- améliorer l'articulation (être capable d'acquérir des phonèmes en production spontanée) et la



prosodie (ce qui accompagne une production orale comme l'intonation et qui donne du sens à cette production) ;

– enrichir le stock lexical et travailler autour de la réception du message oral et de la discrimination sonore à travers l'éducation auditive.

Les prises en charge 2017-2018

Les séances de SPP sont organisées en accord avec la famille et le jeune et intégrées dans son projet individuel d'accompagnement (PIA).

Pour l'année scolaire 2017-2018, on recense 103 demandes de SPP pour 48 prises en charge effectives, 33 prises en charge sur 64 demandes au collège ; 14 prises en charge sur 39 demandes au lycée.

12 enseignants CAPEJS ont été sollicités et se sont investis cette année.

L'évaluation de la langue

Avant toute séance de parole, une évaluation d'entrée du niveau de langue du jeune est réalisée à travers un corpus où les défauts langagiers et articulatoires sont repérés.

Cette évaluation permet de définir les objectifs à atteindre et les éléments à travailler durant l'année. En fin de période scolaire, un bilan de sortie permet de constater l'évolution du jeune et sert de base de travail pour l'année suivante.

La salle de parole

Une salle dédiée aux séances de perfectionnement de la parole et du langage a été aménagée grâce au financement de la *Fondation Agir pour l'audition* en



2018. Le matériel installé dans cette salle permet de réaliser un travail innovant de grande qualité.

En effet, les appareils équipés d'un système vibratoire comme le **plancher vibrant** et les **transducteurs**, ainsi que les différents mediums de diffusion tels que l'**enceinte**, l'**écran tactile** et les **micros**, rendent le son plus accessible au jeune et lui permettent une analyse pertinente contribuant au développement de sa conscience phonologique.

En 2018, six enseignants ont été formés à son utilisation par le coordinateur du pôle parole. Cette formation a également été proposée à d'autres professionnels, acteurs dans le champ de la parole et du langage des élèves de l'INJS. D'autres formations permettront l'utilisation de cette salle au maximum de ses potentialités. Le partenariat avec l'Institut des Sourds de la Malgrange à Nancy sur ce thème permet d'enrichir les pratiques.

Principales orientations pédagogiques en 2017-2018

- Poursuite de l'équipement des salles de cours en TNI (Tableau Numérique Interactif) pour offrir une variété de supports pédagogiques et de meilleures conditions d'apprentissage.
- Poursuite des actions de valorisation des ateliers professionnels dans des établissements extérieurs.
- Poursuite et renforcement de la pédagogie à projets transdisciplinaires, « marque de fabrique » de l'INJS.
- Consolidation et développement des séances de parole en groupe et séances de perfectionnement de la parole sous forme d'ateliers pour les élèves de la maternelle au lycée.
- Mise en place d'un travail commun entre les enseignants de français et les orthophonistes dans les classes de 6^{es} à projets et bilingues, matérialisé, dans les emplois du temps, sous l'intitulé « ortho/français ».
- Création d'un journal au collège, collaboration entre les classes projets et bilingues.
- Poursuite des enseignements décloisonnés au lycée entre matières techniques et générales pour donner davantage de sens aux apprentissages.

Faits marquants

- Inauguration de la salle de parole avec le soutien de la *Fondation Agir pour l'audition*.
- 1^{re} cérémonie de remise des diplômes du DNB et CFG.
- Signature d'une **convention de partenariat avec le collège Alviset** (Paris 5^e) pour accueillir des élèves en inclusion individuelle à compter de la rentrée 2018.
- Signature d'une **convention de partenariat avec l'Institut des Sourds de la Malgrange (Nancy)** pour la mise en commun des ressources pédagogiques afin de consolider les parcours bilingues et les séances de perfectionnement de la parole et du langage des deux instituts.
- Formalisation d'un **partenariat avec le lycée Galilée pour la filière Prothèse dentaire** visant à proposer un dispositif novateur d'inclusion inversée (temps d'ateliers sur les deux lieux de formation Galilée et INJS) à partir de la rentrée 2018.
- « **Citizen days** » : Rencontre entre les élèves de 3^e tous parcours confondus, et des employés d'Air France, en partenariat avec ARPEJE'H pour découvrir la variété des métiers de la compagnie aérienne. Les employés d'Air France ont pu apprécier la diversité des parcours des élèves sourds.
- « **Sous le signe de Picasso** » : Exposition des élèves des classes bilingues et à projets de 5^e, 4^e, 3^e au Musée Picasso qui a rassemblé différents projets autour d'objectifs spécifiques à chaque classe allant du développement du sens critique face à une œuvre à la production d'un travail à la façon de Picasso.
- Généralisation de l'utilisation du D.U.I (Dossier Unique Informatisé).
- Développement d'utilisation du logiciel « Pronote » auprès des familles dans la gestion et le suivi au quotidien de leurs enfants.

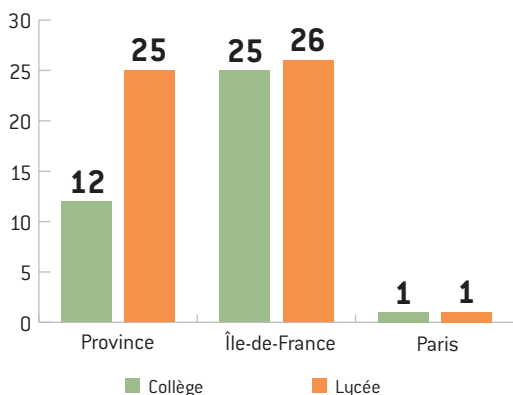


L'accompagnement éducatif

Missions

- Dans toutes les dimensions de la vie quotidienne : compenser les effets du handicap, veiller sur les jeunes, évaluer leurs potentiels, travailler avec les familles, déceler leurs difficultés en terme de communication, de relation à l'autre, proposer des solutions et orienter vers les dispositifs dédiés.
- La référence éducative consiste à mettre en œuvre le projet individualisé, au regard des attentes et besoins du jeune et de sa famille, de sa situation et de ses difficultés, dans le respect du PIA et notamment du projet linguistique individuel.

Origine géographique des internes



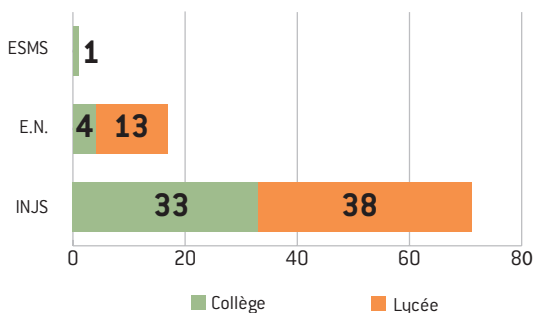
Activités de l'équipe éducative

L'équipe d'éducateurs est placée sous la responsabilité de 2 chefs de service et répartissent leurs temps sur les différentes missions concourant à l'épanouissement et à l'autonomie des jeunes. Si tous les jeunes bénéficient d'un suivi éducatif, les internes ont un suivi plus rapproché, ainsi que ceux pour lesquels un projet thérapeutique est mis en place leur permettant de suivre leur parcours sans rupture et dans les meilleures conditions possibles.

Suivi des jeunes à l'internat

83 jeunes sont accueillis (35 collégiens et 48 lycéens) dans 7 lieux de vie distincts qu'ils soient scolarisés en inclusion ou à l'INJS. L'internat n'est possible qu'à partir du collège. La capacité à vivre ensemble, l'écoute et le respect guident le quotidien et les activités favorisent l'épanouissement et l'acquisition de l'autonomie. Le travail éducatif vise à compenser et à accepter le handicap en mettant en place des outils d'adaptation pour une insertion réussie. Il s'agit d'accompagner les jeunes à se projeter dans l'avenir et à s'investir dans la réussite de leurs projets, en lien avec leurs familles et les autres professionnels de l'INJS. L'accueil en internat permet aussi à certains jeunes de prendre une distance nécessaire avec les difficultés familiales.

Mode de scolarisation des internes



Accompagnement sur les temps de vie scolaire

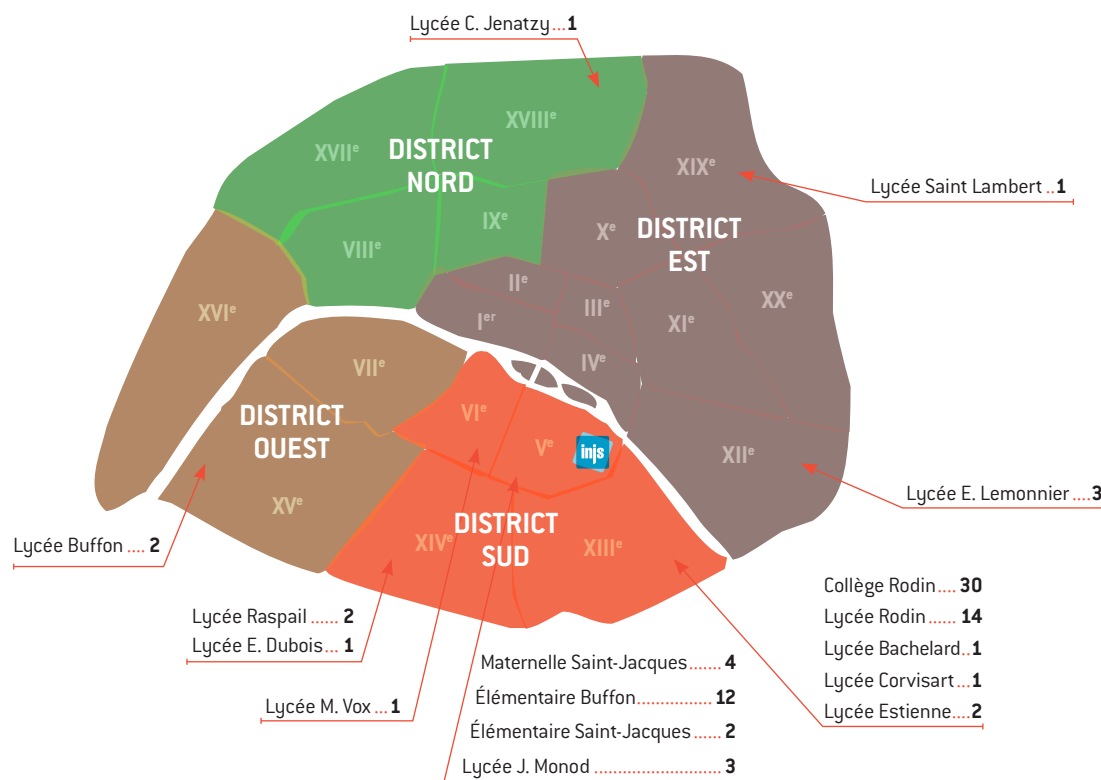
L'équipe en charge de la vie scolaire encadre les jeunes scolarisés dans les dispositifs proposés à l'INJS, par des permanences pour faciliter le travail scolaire et une présence rassurante en dehors de la classe. Elle reste un interlocuteur privilégié pour les familles et les professionnels.

Accompagnement en inclusion

Lorsque la scolarité se déroule en inclusion, les jeunes peuvent être confrontés à des difficultés de communication et souffrir d'un certain isolement. Le service éducatif, en lien avec l'équipe pluridisciplinaire, s'attache à prévenir ces situations et résoudre les difficultés. Dans le cycle élémentaire, l'éducateur intervient en binôme avec l'enseignant spécialisé et collabore étroitement avec les enseignants de l'Éducation nationale.

Les établissements partenaires de l'Éducation nationale

80 jeunes suivent leur scolarité dans des établissements partenaires de l'Éducation nationale.



Suivi de l'orientation

Une éducatrice assure les missions de conseils en orientation via des rencontres collectives et entretiens individuels. Depuis plusieurs années, les jeunes ont tendance à retarder leur entrée dans la vie active en cherchant à poursuivre leurs études ou refaire des formations. Le développement de l'inclusion « accompagnée » par l'INJS permet aux jeunes sourds d'envisager une palette de formations de plus en plus large. La difficulté réside encore dans le niveau d'accompagnement et les adaptations proposées avec une grande disparité entre établissements sur l'ensemble du territoire.

Accompagnement à l'insertion socio-professionnelle des jeunes après la sortie

Le service de suite intervient lors de la dernière année et durant les 3 années qui suivent la sortie de l'INJS. Il est l'interlocuteur privilégié des entreprises accueillant les jeunes en stage et en PFMP (période de formation en milieu professionnel) qui sont organisés en collaboration avec les professeurs d'enseignement technique. L'éducatrice du service assure le lien avec les organismes de formation, d'accès à l'emploi

(Pôle emploi, Missions locales, ...) et d'insertion des travailleurs handicapés.

Le service s'informe sur le devenir des anciens élèves, leur propose un accompagnement vers l'insertion professionnelle et intervient pour une aide à la recherche d'emploi, auprès d'un employeur, la rédaction de CV, une recherche de stage ou d'entreprise dans le cadre de l'apprentissage.

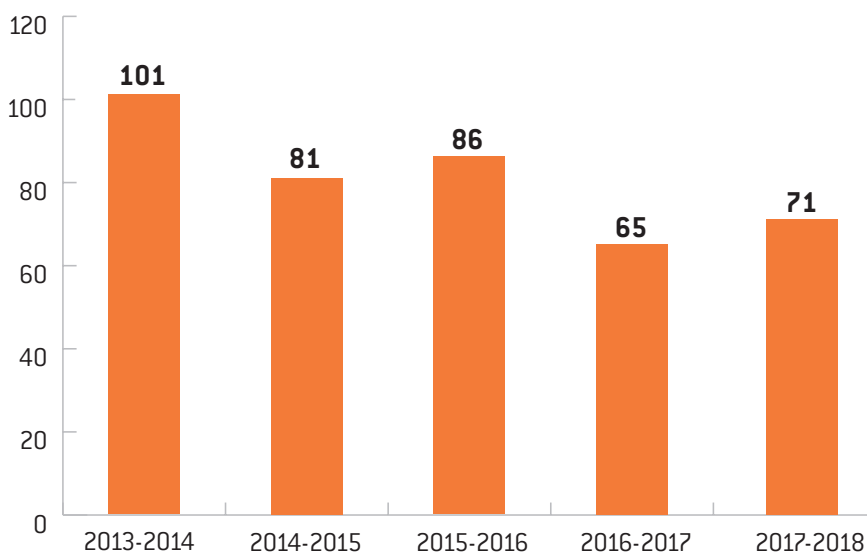
Focus sur le travail en réseau

Journées nationales d'échange et de réflexion des services de suite :

Le service de suite a organisé à l'INJS, en partenariat avec l'IJS Baguer et l'EIDC Casanova, deux journées de travail inter établissements.

Les services de suite de 17 établissements ont pu participer à des tables rondes avec des représentants du FIPHFP, des MDPH, des Missions Handicap de grands groupes industriels. Ces deux journées d'étude furent riches d'enseignement quant au devenir des jeunes au sortir des formations, notamment grâce aux résultats des enquêtes menées par l'INJS et l'EIDC Casanova, auprès des anciens élèves et des entreprises.

Nombre de jeunes reçus en entretien d'orientation



Le projet « Après Saint-Jacques »

Ce projet pluridisciplinaire vise à préparer par différentes actions, les jeunes en dernière année de formation à leur sortie de l'INJS. Cette année, le Forum des Métiers organisé en partenariat avec plusieurs ESMS d'Ile de France (CAG Grosselin, IJS Bourg La Reine, IJS Bager, ...) s'est déroulé pour la 1^{re} fois dans un lieu emblématique de la citoyenneté, la Mairie du 5^e arrondissement.

Faits marquants

- Journées d'étude des services de suite francophones organisées à l'INJS (cf. FOCUS, p.31).



- Forum des Métiers en partenariat avec les ESMS d'Ile de France, organisé avec l'appui de la Mairie du 5^e arrondissement.
- Échanges européens avec l'OFAJ pour les jeunes sourds polonais, allemands et français (Focus [Échange Peuple & Culture](#)).
- Mises en œuvre d'actions de prévention et d'information en partenariat avec la Mission prévention du Commissariat du 5^e arrondissement.
- Élaboration d'un nouveau projet de service éducatif.
- Évolution des missions éducatives en inclusion au sein de la maternelle St Jacques et de la cité scolaire Rodin.

L'accompagnement par les services de soins

Le service ORL/Orthophonie

- **Sous la responsabilité d'un médecin ORL, 9 orthophonistes et 1 audioprothésiste interviennent à l'Institut.**

Le médecin ORL assure principalement le suivi de la surdité des jeunes, des missions transversales internes et externes à l'INJS et l'encadrement des orthophonistes. Il est garant des prises en charge orthophoniques vis-à-vis des familles et travaille avec l'équipe d'orthophonistes qui intervient à l'INJS et sur les sites extérieurs partenaires.

Le rôle du médecin ORL

Le suivi des jeunes : de l'admission à la scolarisation.

Cette année, **90 familles** ont été reçues par le médecin ORL afin d'étudier la demande de scolarisation en fonction des informations médicales, auditives et linguistiques. Il actualise le dossier médical et apprécie le niveau de langage de l'enfant, élément clé dans le choix de scolarité, au travers de l'audiogramme et du gain prothétique ou avec implant cochléaire, des éléments du bilan orthophonique. Les moyens de communication de l'enfant sont pris en compte dans l'élaboration du Projet Linguistique Personnalisé (PLP).

La question des aides auditives est longuement évoquée et discutée avec l'enfant et ses parents.

La qualité du suivi, les bilans et rendez-vous à l'hôpital ou/et chez l'audioprothésiste sont évalués afin d'adresser un bilan au service ORL concerné par le suivi d'implant.

Le suivi clinique

Chaque jeune possède un dossier médical ORL constitué dès l'admission, complété par les examens auditifs et autres examens complémentaires. Il s'enrichit des données des Projets Individualisés d'Accompagnement (PIA), des synthèses, des comptes-rendus de réunions pluridisciplinaires, des bilans orthophoniques et audio prothétiques, des bilans hospitaliers de suivi d'implant cochléaire.

Le suivi audiométrique

Les examens auditifs sont pratiqués majoritairement à l'INJS, parfois aux hôpitaux Necker ou Robert-Debré. Les élèves se rendent chez leur audioprothésiste pour un suivi ou un renouvellement de prothèses.

Si les parents gardent toute liberté dans le choix de leur médecin ORL et de leur audioprothésiste en dehors de l'INJS, un bilan d'audition est proposé à tous les élèves par le médecin ORL de l'établissement, les enfants de la maternelle et du primaire sont reçus en présence des parents. Les enfants de la maternelle sont vus une fois par trimestre par l'ORL ou/et l'audioprothésiste.

Ce bilan permet de juger de la stabilité ou de l'aggravation de la surdité, celle-ci nécessitant parfois un traitement et/ou un réajustement de la prise en charge prothétique. Il permet d'apprécier les seuils prothétiques ainsi que les capacités réceptives auditives et visuelles du jeune. Ces éléments sont transmis aux parents et aux professionnels de la surdité concernée.

L'audioprothésiste de l'Institut reçoit et teste aussi les élèves dans le but de mesurer le gain prothétique et de détecter un dysfonctionnement de l'appareil. L'audioprothésiste peut être amené à faire des prises d'empreintes auriculaires à la demande des parents et du médecin ORL. Les renouvellements prothétiques se font toujours sur prescription médicale.

Les missions transversales

Le médecin ORL et l'équipe d'orthophonie jouent un rôle central dans l'élaboration et le suivi des projets individuels de prise en charge : Projet Individualisé d'Accompagnement (PIA), Projet Linguistique Personnalisé (PLP), Synthèses et Équipe de suivi de la scolarisation (ESS).

Demandes d'aménagement des examens

Le document médical concernant la « demande d'aménagements des examens » est établi par le médecin ORL en lien avec le médecin généraliste lorsque l'élève présente des problèmes visuels ou d'autres troubles associés. Cette procédure permet de responsabiliser l'élève sur ses besoins et les moyens mis en place, en s'enrichissant de l'avis du professeur et en tenant compte des éléments linguistiques et auditifs de l'élève. Ce temps d'échange permet aussi dans de nombreux cas, de procéder à un ajustement dans le suivi de l'audition et des aides auditives.

Travail en réseau

- Réunion semestrielle des médecins ORL des établissements médico sociaux sur le site INJS.
- Réunion à l'hôpital Necker entre les orthophonistes de l'INJS et l'équipe d'implantation hospitalière.
- Partenariat avec les médecins hospitaliers de Necker et Robert-Debré pour le suivi d'implant des élèves.
- Organisation de rendez-vous de consultations et d'exams complémentaires avec des chefs de clinique de l'hôpital Necker dans le cadre d'un suivi clinique et de projet d'implantation cochléaire.
- Collaboration avec l'INJA.

L'orthophonie à l'INJS

5 orthophonistes assurent un suivi individuel.

Prises en charge collectives

Des temps de groupe en lien avec les professeurs de français se sont mis en place de façon hebdomadaire auprès des élèves de 6^{es}. Un partenariat innovant autour du projet Voix a été proposé à 5 lycéens et a permis une collaboration inédite entre orthophonistes et psychomotriciens.

Prises en charge individuelles

60 élèves ont été suivis en orthophonie en 2017/2018. Les séances d'orthophonie sont adaptées au profil de chaque jeune :

- entraînement à la perception auditive ;
- complémentarité audition + lecture labiale ;
- enrichissement du vocabulaire et précision de l'organisation lexicale ;

- travail syntaxique et morphosyntaxique ;
- développement de la compréhension et de l'expression orale et écrite ;
- rééducation logico-mathématique.

Pour atteindre ces objectifs, différents moyens ont été mis en œuvre (pictogrammes, LPC, méthode verbo-tonale, méthode distinctive, ...). Certains jeunes se sont familiarisés à l'utilisation de l'application « Let me talk » (lexique catégorisé et représenté à partir d'images ou de pictogrammes, accompagné de la forme écrite du mot), disponible sur tablette ou smartphone, dans le but de leur faire gagner de l'autonomie face à l'écrit. Le site internet/application « Quizlet » est désormais un outil informatique investi, utilisé en séance d'orthophonie et en groupe ortho/français.

L'orthophonie au sein de la cité scolaire Rodin

3 orthophonistes sont présentes 2 jours par semaine. 32 élèves ont été pris en charge en orthophonie, 26 collégiens et 6 lycéens, sachant que la prise en charge est obligatoire au collège et sur la base du volontariat au lycée.

- Séances individuelles : éducation auditive, articulation, compréhension et expression écrite, morphosyntaxe, lexique, langage élaboré.



- Séances collectives : pragmatique (adaptation à l'interlocuteur, tour de rôle, écoute, collaboration, etc.), argumentation, prise de parole, ateliers d'écriture, langage imagé (expressions/proverbes, métaphores, messages publicitaires, ...).

L'orthophonie à l'école élémentaire Buffon

Un bilan orthophonique est fait à la rentrée pour tous les enfants. Les prises en charge sont individuelles. Un élève de CE2 bénéficie d'une prise en charge en logico-mathématiques (PEC LM).

Axes de rééducation proposés :

- éducation auditive ;
- articulation ;
- parole ;
- langage oral (lexique, syntaxe, compréhension, expression) ;
- langage écrit (lecture, transcription, compréhension) ;
- attention ;
- mémoire ;
- logico-mathématiques.



Le Service Médico-Psychologique/GRAL

Historique

Le SMP a été créé par le D^r Laborit en 1984. Travaillant dans une perspective psychanalytique, il propose aux élèves des recours thérapeutiques en français oral, en LSF ou en français signé, des séances de soutien à l'acquisition de la LSF ainsi qu'une offre de soin en psychomotricité.

Il est aujourd'hui dirigé par un médecin psychiatre des hôpitaux, directeur de recherches au Centre de Recherches Psychanalyse, Médecine et Société (CRPMS) de l'Université Paris Diderot.

Activité

Les psychologues cliniciens ont réalisé **2 052 entretiens individuels ou familiaux**, ce qui démontre une activité en hausse continue depuis 2013.

Environ **100 élèves** sont suivis de manière régulière par l'ensemble SMP/GRAL, souvent par plus d'un professionnel. Ce chiffre coïncide, mais ne se confond pas, avec celui du nombre d'élèves de l'Institut porteurs d'une affection psychique identifiable selon les critères de la CIM-10. L'augmentation de l'activité par élève suivi reflète la complexité croissante des situations traitées.

Des suivis engagés avant la cessation de la scolarité à l'INJS sont poursuivis du fait du support indispensable que constitue une relation thérapeutique établie et du défaut de ressources extérieures.

Les apprentis de l'UFA s'adressent également au SMP et/ou au GRAL.

Psychomotricité

Les suivis en psychomotricité peuvent être individuels et/ou en groupe (atelier d'expression théâtrale, groupe maternel d'éveil psychomoteur, ...).

Les psychomotriciens travaillent sur un projet de support d'information consacré aux troubles visuo-spatiaux et sur des projets de groupes thérapeutiques pluri-disciplinaires (relaxation, etc.).

GRAL

Le Groupe de Recherche sur les troubles des Apprentissages et du Langage (GRAL), créé en 2002 puis rattaché au SMP, regroupe des praticiens se consacrant aux troubles des apprentissages et du langage selon 3 axes: évaluation, formation, recherche.

Le GRAL est impliqué le plus tôt possible dans la prise en charge des élèves, le cas échéant, dès la procédure d'admission.

Collaboration avec le service de médecine générale - infirmerie

L'articulation avec ce service permet de gérer les situations de crise et participe au suivi et à l'observance des traitements psychotropes. Le médecin généraliste contribue à démêler l'intrication fréquente de situations d'inquiétude physiologique et de souffrance psychique.

Admissions

Le stage d'admission permet d'inventorier et d'analyser les difficultés associées et les prises en charge entamées. Il permet de formuler une proposition argumentée de soutien médico-psychologique occasionnel, de suivi plus rapproché, voire de projet thérapeutique associé à la scolarité. Les décompensations en cours de scolarité de situations « à risque » passées inaperçues (ou sous-estimées) sont ainsi devenues exceptionnelles.

Projets thérapeutiques

La prise en compte par l'Institut des difficultés psychopathologiques associées ou non à la surdit  est l'une de ses originalit s et de ses expertises.

L'expression « projet thérapeutique » recouvre deux r alit s, parfois disjointes, parfois conjointes :

-  laborer un certain nombre d'am nagements au PPS et/ou au PIA ;
- D passer les r ticences de l' l ve et/ou de sa famille   l'endroit des soins psychiques indispensables au maintien de la scolarit .

Ces projets permettent la prise en charge de situations complexes et fortement d grad es. Leur suivi sollicite

au quotidien le SMP, le service de médecine générale-infirmier et tous les services partenaires de l'Institut, au travers des **réunions pluridisciplinaires de suivi**, qui améliorent la communication avec les partenaires, internes ou externes, désamorcent les situations de crise et permettent d'ajuster les prises en charge au plus près de l'évolution de la situation clinique de l'élève.

Enseignement, formation et recherche

L'ensemble SMP/GRAL contribue à cette mission de l'INJS de Paris :

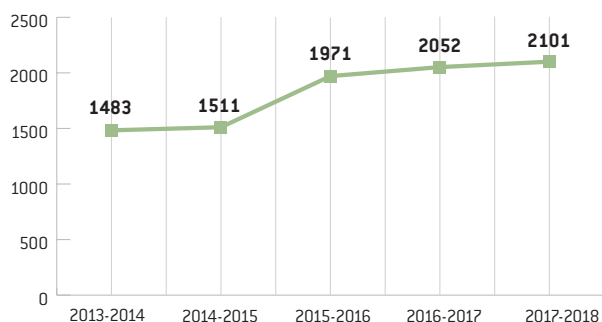
- Les membres du GRAL contribuent au projet TELSF2 (cf. p. 56) ;
- Accueil de psychologues stagiaires ;

- Réflexion conjointe avec le CRPMS et l'UF-SSP¹ du CH Sainte-Anne sur le thème « Récits de surdité » ;
- Plaquette destinée à sensibiliser le Défenseur des droits aux spécificités de la protection des enfants sourds ;
- Publication d'articles scientifiques en relation avec le travail clinique au sein du SMP (cf. [Fait marquant](#), p.38) ;
- Publication aux Éditions des Alentours du second volume de la collection Les minutes de Saint-Jacques.

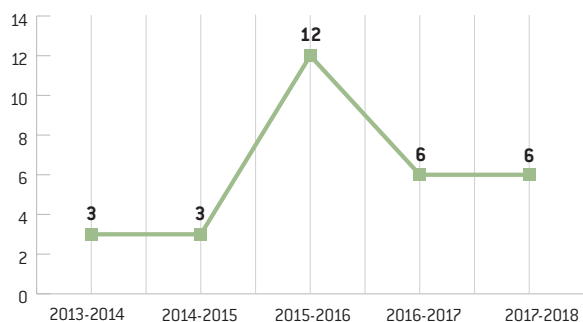
Éléments d'activité comparée 2013-2017

La disparité croissante des situations des élèves accueillis impose le soutien et l'enrichissement des échanges pluridisciplinaires, spécificités fortes de l'Institut.

Psychologues cliniciens : nombre de rendez-vous individuels ou familiaux

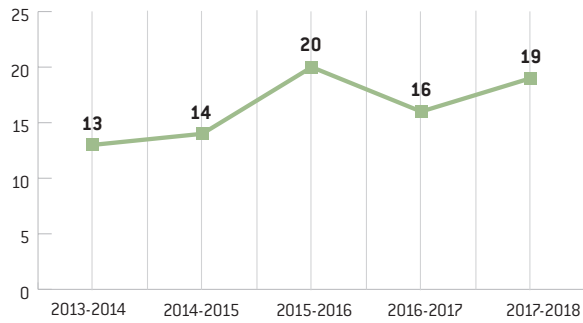


Psychomotricité : nombre de bilans

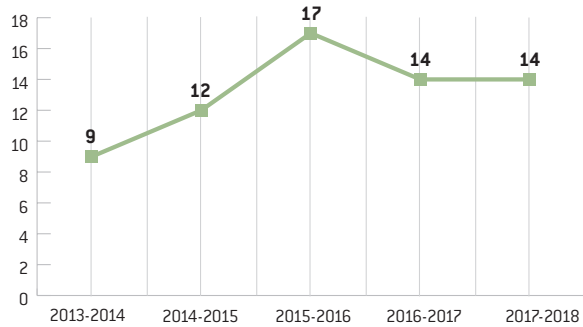


¹ Unité fonctionnelle « Surdité et souffrance psychique ».

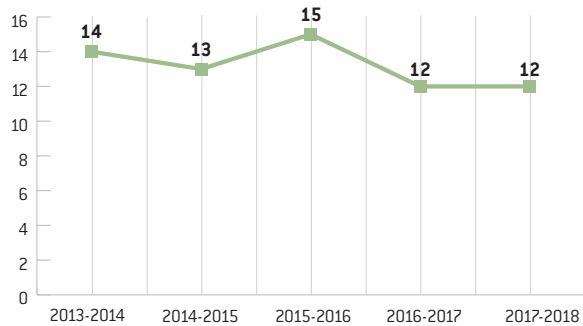
Psychomotricité : suivi hebdomadaire



Nombre de bilans GRAL



Projets thérapeutiques



Photographie diagnostique, rentrée 2017

76 élèves au moins², soit plus d'un tiers de l'effectif, présentent une affection psychique identifiable au sens de la classification internationale des maladies CIM-10.

- Troubles des acquisitions scolaires (F81.9) assez largement représentés.
- Troubles de l'adaptation (F43.2), à la frontière du psychique et de l'environnemental.
- Troubles émotionnels (F93.9).
- Troubles des conduites (F91.8).
- Troubles du comportement (F98.9).
- Troubles du champ des psychoses :
 - Psychoses non spécifiées (F29) ;
 - Schizophrénie simple (F20.3) ;
 - Trouble envahissant du développement (F84.2) ;
 - Schizophrénie paranoïde (F20.0).
- Troubles névrotiques organisés (F48.9).
- Trouble antisocial (F94).

Ces difficultés n'en sont pas encore venues à placer les élèves considérés dans une situation fixée de sur-handicap, notamment cognitif, qui viendrait s'ajouter à celle occasionnée par la surdit . C'est le sens et la raison de l'action du SMP et son devoir de pr vention secondaire.

Fait marquant

Encyclop die M dico-Chirurgicale

En partenariat avec l'UF-SSP, le SMP/GRAL a achev  l'actualisation des deux importants articles, consacr s depuis 2011 par l'Encyclop die M dico-Chirurgicale   « Enfants et adolescents sourds et malentendants : situations   risque psychique » et   « Soins psychiques des adultes sourds et devenus sourds ».

Le Service de M decine g n rale - Infirmierie

Missions

- **Ce service est un lieu d'accueil, d' coute, de diagnostic et de soins accessible 24 heures sur 24.**

L'un des objectifs principaux du service est de d montrer aux jeunes sourds qu'ils peuvent et doivent exiger un certain niveau de soins : possibilit  de rencontrer des professionnels de sant  sans avoir besoin d'une tierce personne (famille, ami...) pour les rendre acteurs de leur prise en charge.

- Suivi m dical « scolaire » des  l ves (vaccinations, courbe de poids et taille, d pistage, pr vention, conseils aux familles) en lien avec les m decins traitants.
- Accompagnement de la scolarit  en lien direct avec les autres services.
- Information et organisation des am nagements sp cifiques n cessaires en classe, en interclasse et   l'internat pour l'accueil d'enfant en situation de pluri-handicap(s) ou de sur-handicap.
- Gestion des urgences m dicales et/ou des situations de « crises » psychiques en relation avec le SMP.

L'accueil d' l ves sourds et de jeunes en situation de pluri-handicap(s) ou de sur-handicap a fait  voluer les missions sur des situations m dicales complexes qui n cessitent une prise en charge th rapeutique chronique et compliqu e. Pour un certain nombre d'entre eux, il s'agit de syndromes graves entra nant un handicap physique, mental ou les deux associ s.

D'autres pr sentent des doubles ou triples d ficiences sensorielles telles qu'une surdi-c cit  accompagn e souvent d'une d ficiance vestibulaire.

² Ce chiffre est sans doute sous-estim  :

– chez les nouveaux  l ves, les difficult s peuvent n'avoir pas  t  signal es par la famille et n'avoir pas  t  rep r es lors de la proc dure d'admission ;
– le processus diagnostique, en psychiatrie infanto-juv nile, est un processus long, qui ne prend son sens que dans le cadre d'un suivi r gulier.

En 2017/2018, plusieurs jeunes présentent :

- une double déficience visuelle et auditive ;
- des déficiences sensorielles multiples ouïe et vision, et un diabète insulino-dépendant (syndrome Wolfram) ;
- des anomalies organiques (rénales, malformations osseuses, drépanocytose, etc.) en plus de la surdité ;
- des troubles du comportement voire des maladies psychiatriques bien individualisées pouvant être répertoriées dans la classification internationale des maladies (CIM-10).

Une majorité de passages au service médical est motivée par une souffrance psychique, parfois très aiguë, nécessitant une prise en charge conjointe avec le SMP. L'infirmier joue un rôle très important en offrant à l'élève un lieu où il peut « se poser » et s'isoler du groupe.

Un nombre croissant de jeunes sont dans une situation sociale complexe et précaire impactant leur état de santé physique et mentale, et renforçant le travail pluridisciplinaire, notamment avec le service social.

Activité

Les soins aux patients, en priorité et toujours en accord avec les parents.

- Les soins urgents en cas de traumatisme, maladies. Organisation des consultations médicales extérieures, des accompagnements ponctuels ainsi que des transferts à l'hôpital en urgence.
- La délivrance de médicaments en cas de pathologie aiguë mais aussi des traitements chroniques d'un nombre élevé d'élèves. Les infirmières s'appliquent à surveiller l'observance des traitements et tentent de prévenir les ruptures en veillant à la continuité des ordonnances.
- Le suivi des pathologies en lien avec les services hospitaliers plus particulièrement avec l'hôpital de la Pitié Salpêtrière (pôle santé-surdité), les hôpitaux Necker et Robert Debré, l'hôpital Sainte-Anne et le CMP qui en dépend. Pour favoriser la plus grande autonomie des élèves dans leur parcours de soins, le service travaille en étroite collaboration avec les dispensaires, laboratoires d'analyses, pharmacies,

kinésithérapeutes, médecins traitants et services médicaux des établissements scolaires accueillant les élèves.

- La gestion des lits de repos et/ou d'isolement, de jour comme de nuit.
- La gestion des stocks de la pharmacie du service.

Les missions de prévention

Des missions de prévention primaire: vaccinations, nutrition, contraception, prévention des infections sexuellement transmissibles, tabac, drogues, facteurs de risque cardio-vasculaires, diabète, hypertension etc...

L'élaboration de projets spécifiques sur la santé avec les professionnels de tous services et des partenaires comme l'INPES pour rendre compréhensibles et accessibles aux personnes sourdes, les messages de prévention en santé.

Enseignement et recherche :

- Sensibilisation et formation des acteurs du soin au travail avec les personnes sourdes par l'accueil et l'encadrement d'élèves infirmiers.
- Collaboration et transdisciplinarité entre professionnels du SMP et du service.
- Participation au jury d'examen du diplôme de psychomotricien.
- Diffusion du livret « S'adapter au syndrome d'Usher » pour mieux prendre en charge cette maladie rare associant une surdité et une déficience visuelle.
- Partenariat entre l'INJA et l'INJS sur l'amélioration de la prise en charge des jeunes ayant les deux déficiences auditive et visuelle.

Chiffres clés

Nombre annuels d'actes de septembre 2017 à juin 2018

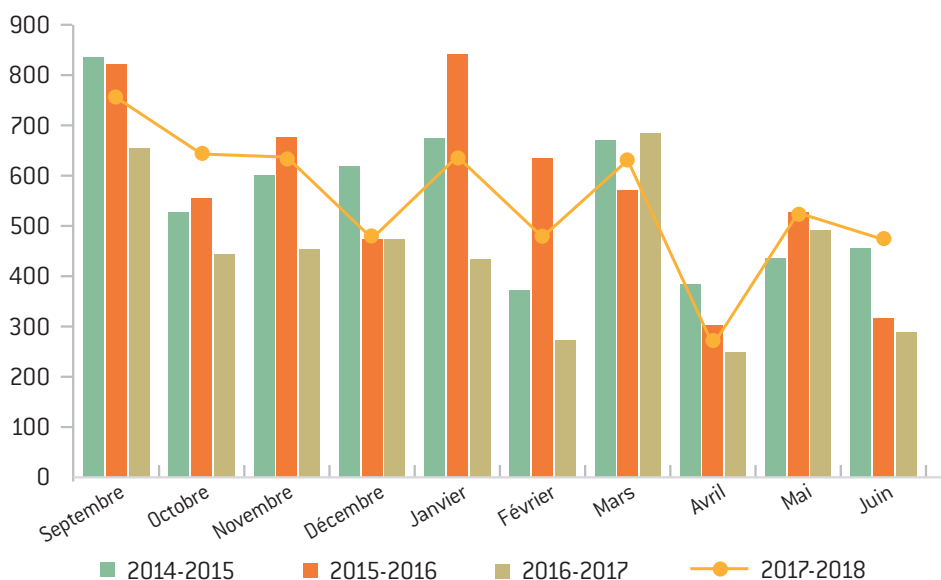
2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
5 461	5 723	4 297	5 519

Évolution de l'hébergement à l'infirmier jour/nuit

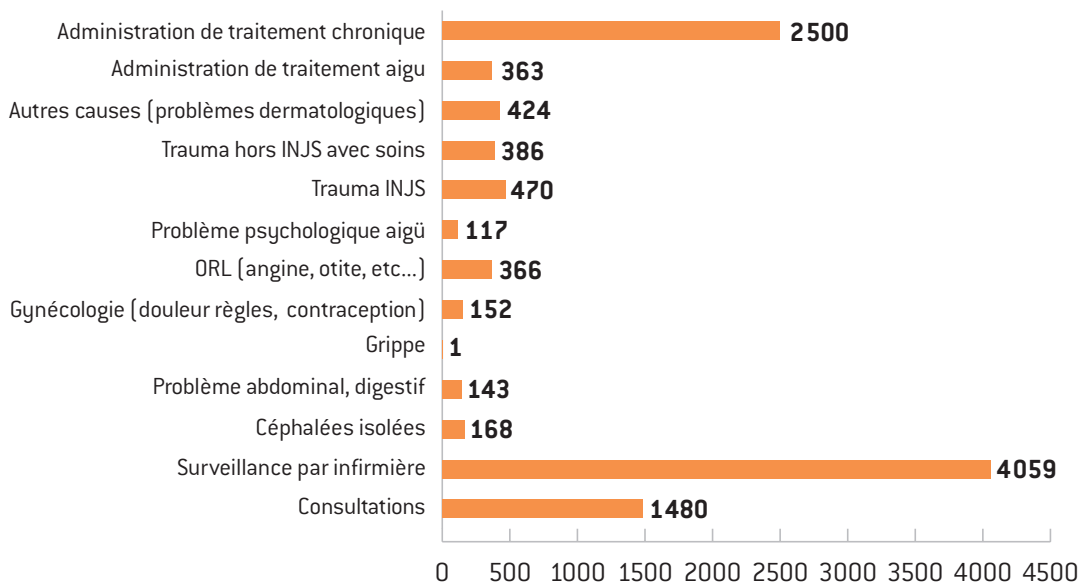
2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
399	297	297	308*

* dont 11 transferts à l'hôpital.

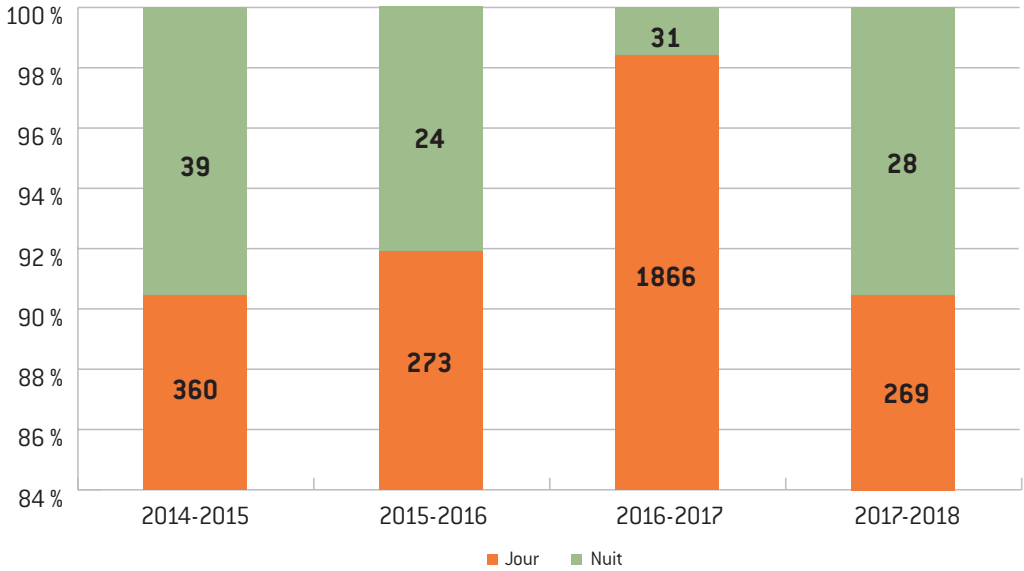
Évolution mensuelle du nombre d'actes



Motifs des passages à l'infirmierie



Évolution de l'hébergement à l'infirmierie de jour et de nuit



L'accompagnement social

Missions

- **Écouter, informer, orienter le jeune et sa famille dans les démarches administratives et sociales.**
- **Intervenir en matière de protection de l'enfance et des majeurs vulnérables.**

L'annonce du handicap constitue un élément susceptible de fragiliser les familles. Le service social, en lien avec les autres services d'accompagnement, se mobilise pour les accompagner, soutenir la parentalité dans une démarche humaine et respectueuse, en s'appuyant sur les ressources des familles et des partenaires externes.

Le service social exerce ses missions dans le cadre d'un travail en réseau avec des partenaires privilégiés que sont les services sociaux de secteur, les services de protection de l'enfance, les établissements accueillant des personnes sourdes.

Activité

Interventions directes auprès de 126 élèves ayant eu recours au service social (56,7 % de l'effectif total). 5 apprentis et 12 anciens élèves ont également été reçus par le service social.

L'activité est en augmentation par rapport à l'année précédente: + 11 % d'entretiens réalisés, + 12.5 % de temps de concertation concernant les élèves, + 50 % de travail institutionnel. Cette augmentation est liée à la gestion de situations complexes, notamment sur le plan de la protection de l'enfance, ainsi qu'un investissement croissant dans les projets institutionnels.

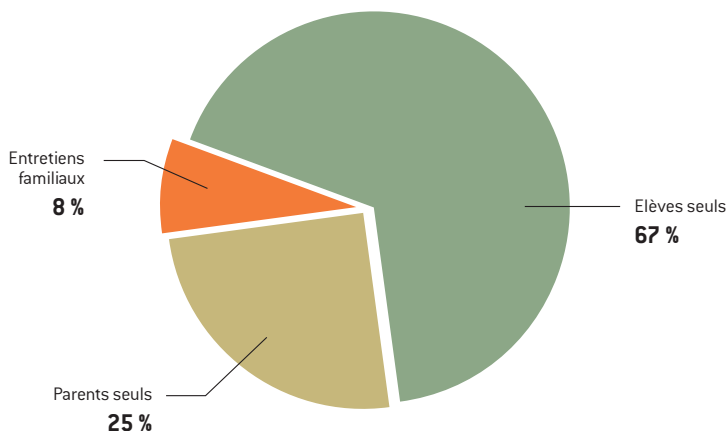
Les temps de concertation pluridisciplinaire dépassent le nombre d'entretiens réalisés, démontrant l'importance du travail pluridisciplinaire conjointement au travail individuel.

Analyse de l'activité

Activités	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Entretiens	310	426	392	436
Réunions à propos des élèves	414	487	500	563
Autres réunions	88	198	115	172
Interviews	16	6	17	15
Commissions éducatives	0	2	1	4
Informations préoccupantes /enfance en danger	4	8	7	11
Signalement adultes vulnérables	0	1	0	0
Visites de partenaires	5	6	5	3
Visites à domicile	1	1	0	0
Demandes d'aides auprès du FSE	9	15	16	18

Entretiens réalisés

17 % des entretiens réalisés au cours de l'année sont des entretiens conjoints avec un ou plusieurs autres professionnels de l'Institut (responsables de service, éducateurs spécialisés, professeurs, psychologues, médecins, etc.).

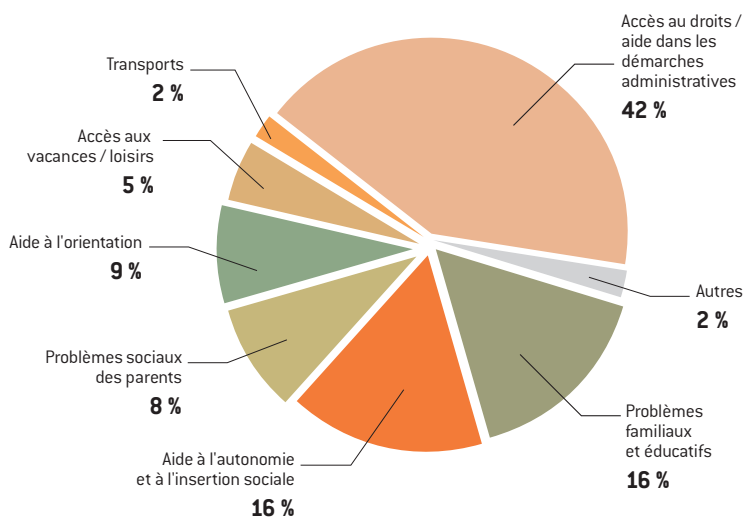


Par « Parents », il faut entendre la famille élargie, les tuteurs et familles d'accueil.

La systématisation des entretiens d'admission permet de faire connaître le service auprès de tous les jeunes, de recueillir des éléments de situation en vue d'une première évaluation et d'amorcer un travail avec les familles.

Motifs des entretiens

- Démarches administratives pour l'accès aux droits sociaux.
- Problèmes familiaux et éducatifs.
- Aide à l'autonomie et à l'insertion sociale des élèves.
- Problèmes sociaux des parents.
- Aide à l'orientation.



Participation aux réunions

RÉUNIONS INSTITUTIONNELLES				
	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Après Saint -Jacques	9	14	17	15
Instances Internes	10	34	18	22
Lac des Signes	--	33	35	39
Vive les majeurs	--	26	15	37
Site qualifiant	--	17	3	1
Groupes de travail	63	50	20	58
Comités d'œuvres sociales	0	0	5	1
AS d'Ile de France + INJ	5	6	5	6
TOTAL	87	175	118	179

RÉUNIONS CONCERNANT LES ÉLÈVES				
	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Réunions pluri professionnelles	403	474	500	559
Réunions collectives avec parents/ élèves	11	11	11	10
TOTAL	414	485	511	569

Le service social s'investit, notamment auprès de parents sourds signants, dans de nombreuses démarches afin d'éviter une dégradation dramatique des situations, le temps qu'un autre service puisse prendre le relais. L'accès aux services spécialisés pour les personnes sourdes, tels qu'en interne au CPSAS ou à l'extérieur à l'UNISS est plus aisé que l'accès aux services sociaux de proximité. La dématérialisation des démarches administratives incite des adultes à requérir l'aide d'un travailleur social.

Tous les lycéens sortants ont été reçus par le service social afin de préparer leur sortie.

Travail en réseau

Le service social est impliqué dans les relations partenariales avec :

- les services de protection de l'enfance ;
- l'UTES (unité thérapeutique enfance et surdité) ;
- les services sociaux de secteurs ;
- les autres institutions accueillant des personnes sourdes ;

- les administrations à caractère social (MDPH, CAF et organismes de sécurité sociale...);
- le réseau des assistants sociaux du secteur de la surdité en Ile de France.

Projets institutionnels

Après Saint Jacques

Le service social a présenté ce projet dans le cadre du prix OCIRP. Si le projet n'a pas été retenu cette année, cette démarche s'inscrit dans la valorisation des actions menées par l'INJS.

Action majorité

Ce projet concernait 46 élèves de l'établissement dont 31 ont participé. 2 élèves se sont impliqués directement dans la réalisation du projet, en interviewant les participants tout au long de la soirée, après avoir été formés aux techniques de l'interview par une journaliste.

Projet protection de l'enfance et surdité « Lac des Signes »

L'objectif est l'amélioration de l'accessibilité des enfants, adolescents et adultes sourds aux dispositifs de protection de l'enfance. Le rapport du Défenseur des droits de 2015 « handicap et protection de l'enfance : des droits pour des enfants invisibles » a corroboré les analyses des services sociaux spécialisés en surdité.

Une conférence en mars 2018 à l'INJS en partenariat avec le Défenseur des droits et l'association « Droit Pluriel », association qui œuvre pour améliorer l'accès aux droits et à la justice des personnes handicapées, à la suite d'un état des lieux, était l'occasion de réfléchir ensemble, à des actions et préconisations. Cette soirée a marqué le lancement de la brochure « **Accueillir une personne sourde** » pour sensibiliser les professionnels de la protection de l'enfance aux spécificités induites par la surdité. Il peut être utile aux personnels des services sociaux,

judiciaires, sanitaires, administratifs, en format numérique, [téléchargeable sur le site de l'INJS](#) et en format imprimé, disponible auprès du service social. Entièrement réalisé par l'INJS de Paris, de la rédaction aux illustrations, de la mise en page à l'impression, il participe également à la valorisation des compétences des professionnels et des élèves.

Analyse des demandes d'admission à l'INJS

Afin de mieux connaître le parcours et les besoins du public qui s'adresse à l'institut, une étude statistique à partir des éléments renseignés par les familles a été réalisée (cf. p. 17-23).

Atelier jardinage

Le service social participe à l'atelier jardinage mené dans le cadre du pôle Éco-école. Il permet une rencontre entre élèves et professionnels dans un cadre distinct de celui de l'accompagnement social.








3

L'INJS de Paris,
un institut de référence
même au-delà de nos frontières

Two teal decorative shapes are positioned to the right of the title. The first is a solid teal circle with a flat top edge. The second is a larger teal shape that is a semi-circle on top and a rounded rectangle on the bottom.

Le travail pluri- disciplinaire



Le travail pluridisciplinaire caractérise l'INJS dans toutes ses dimensions et s'appuie sur différentes instances :

Le CODIR

Le comité de direction assure la conduite de la politique de l'établissement impulsée par l'équipe de direction pilotée par la Directrice et réunit :

- la Directrice ;
- le Secrétaire général, adjoint de la directrice ;
- le directeur de projets « recherche, partenariats et innovation » ;
- la responsable des ressources humaines ;
- les 2 directeurs des enseignements ;
- les 2 chefs de service éducatif ;
- les 3 médecins : ORL, généraliste et psychiatre.

Le Comité pluridisciplinaire

Le Comité pluridisciplinaire permet d'aborder de manière hebdomadaire des situations humaines complexes, de partager des informations relatives aux jeunes afin d'adapter au mieux et en permanence leur scolarité et leur accompagnement.

Le Comité de suivi du projet d'établissement

Le Comité de suivi du projet d'établissement se réunit toutes les 6/7 semaines selon un planning défini annuellement pour :

- Suivre et valider les actions et projets relatifs à l'actualisation et la mise en œuvre des 10 priorités stratégiques du projet d'établissement 2016-2020 [cf. p.09] ;
- Soutenir l'appropriation des évolutions des pratiques professionnelles et des modalités de fonctionnement contenues dans le projet d'établissement.

Selon chaque plan d'actions défini en comité de suivi : appui sur une instance existante (CODIR, CVS par exemple), groupe de travail *ad hoc*...

Le projet Lac des signes

Le projet Lac des signes vise à mettre en commun les savoirs et compétences des différentes institutions des champs social, médico-social et sanitaire pour améliorer l'accessibilité des enfants, adolescents et parents aux dispositifs de protection de l'enfance.



Le livret d'information initié par le service social et le SMP est un outil pour l'ensemble des professionnels qui interviennent en protection de l'enfance afin de construire un accompagnement adapté aux personnes sourdes exposées à une sur-vulnérabilité liée à une situation de handicap.

L'INJS, un établissement éco-responsable

Les actions liées au tri des déchets et au respect de l'environnement s'étant multipliées à l'INJS, le pôle Éco-école s'est constitué en 2013 pour coordonner et multiplier les actions à l'échelle institutionnelle.

Actions de communication

- Création d'une vidéo regroupant toutes les actions de l'INJS pour la protection de l'environnement.
- Présentation des actions du pôle Éco-école lors des Journées Portes Ouvertes.
- Publications d'articles dans la presse locale et spécialisée.
- Participation au Plan Climat de la Mairie du 5^e et réunions de sensibilisation des autres établissements scolaires.

Actions autour du jardin

- Installation et inauguration de composteurs.
- Potagers pédagogique avec les élèves des écoles maternelle Saint-Jacques et élémentaire Buffon.
- Atelier jardinage hebdomadaire ouvert à tous les élèves et professionnels de l'INJS.
- Visite de toits végétalisés : rencontre avec les chercheurs d'Agro ParisTech et visite du potager mis en place sur le toit.
- Convention triennale avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux : l'INJS est désigné « établissement refuge » afin de favoriser l'accueil de la biodiversité locale et sensibiliser le public.

Actions de valorisation des déchets

- Collecte de piles (36 kg) - Corépile/Mairie du 5^e.
- Collecte de bouchons - Bouchons d'amour.
- Collecte de matériel d'écriture - Terracycle.
- Collecte de vêtements usagés pour une association de travail solidaire ou recyclage.
- Sensibilisation au danger du plastique pour les océans.
- Sensibilisation au tri sélectif, notamment dans les internats.

- Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SEDD) AGENDA ECO.
- Défi-papier : 4^e place.
- Diplôme Éco citoyen remis à la Mairie du 5^e.



Actions en faveur d'une alimentation durable

- Journée anti gaspillage : sensibilisation au gaspillage alimentaire par l'organisation au réfectoire d'une collecte de pain pris mais non consommé.



- Vers une cantine bio : introduction de quelques produits et denrées bio et circuits-courts dans le marché du nouveau prestataire restauration, installation de tables de tri des déchets.
- Comprendre le lien entre agriculture et alimentation : visite du poulailler de l'Hôtel de ville et journées bio à la Mairie du 5^e.

Démarche internationale Éco-école

Par ses actions et ses activités sur le thème des déchets, le pôle a reçu le diplôme international concrétisé par un drapeau et un label affiché devant l'INJS.



Des partenariats avec les jeunes

**Partenariat sous convention*

Échanges Franco-Germano-Polonais

Partenaire : Union Peuple et Culture. Office Franco/Allemand pour la jeunesse*

– Échanges entre 3 établissements pour jeunes sourds : Berlin, Varsovie et Paris. 8 lycéens par établissement participent à un séjour culturel d'une semaine dans chaque capitale pour une ouverture sur l'Europe (cf. p. 60).

Expression poétique Partenaire

Partenaire : Marché de la Poésie et le Panthéon*

2 classes du collège ont produit individuellement et en groupe une création poétique en LSF place Saint Sulpice en juin 2018.

Expression artistique

Partenaire : Musée Picasso*

6 classes du collège autour de 8 thématiques sur Picasso avec visites-découvertes au Musée, interventions en classes, travaux collectifs et restitution sous forme de conférences données au public.

Feel the Music

Partenaire : Mahler Chamber Orchestra*

Développement d'instruments virtuels accessibles : ateliers tests, expérimentations auprès d'une classe collège.

Projet DIVA

Partenaires : PUCE MUSE*/LAM : CNRS UPMC*/MESH*/ Association RESOLUX*

Direction numérique pour l'éducation – E.N*

2 groupes de collégiens : accès à l'expérience du son et de la voix à travers des dispositifs technologiques innovants.

Accentus

Partenaires : MESH/Chœur de Chambre Professionnel Accentus*/CMA Gabriel Fauré.

Gilles Marivier, artiste numérique dans les systèmes numériques interactifs.

Ateliers de travail d'expression musical avec 3 classes du collège : 3 journées d'ateliers et restitution dans le hall de la Fondation Louis Vuitton.

Convention de partenariat entre MESH (Musique et situations de handicap) et l'INJS Paris.*

Valoriser et développer des actions partenariales entre l'association MESH et l'INJS : expertise, recherche, formation, enseignement, développement d'outils, de ressources et de dispositifs pédagogiques.

Recherche, Partenariats, Pratiques innovantes



La direction « Recherche, Partenariats, Pratiques Innovantes » a pour mission d'impulser et de piloter une démarche d'innovation, d'étude et de recherche en lien avec les autres INJ, ESMS, acteurs publics et privés engagés sur la thématique de la surdité. Elle apporte son expertise dans le domaine de la surdité et soutient le développement de projets en partenariat.

Dans une approche transdisciplinaire, elle participe à la définition des orientations et des objectifs stratégiques de l'INJS en matière de recherche et d'innovations.

Elle favorise le travail en réseau en pilotant les partenariats et les collaborations pour le développement des pratiques innovantes.

Avec le soutien du Comité scientifique, elle définit et valide les programmes d'activités. Cette direction a pour objectif d'engager tous les professionnels dans une démarche de réflexion et de projets innovants au bénéfice des jeunes sourds.

Coordination des pôles ressources : élaboration d'outils pour les professionnels en conformité avec le projet linguistique institutionnel

PÔLE LSF

**Partenariat sous convention*

Projet de développement Seychel sign langage SSL

Partenaires : Université Lille 3/ONG - APhi

Seychelles/État Seychellois*

Documentation de la langue des signes Seychelloise et diffusion par l'élaboration d'un dictionnaire SSL et d'un manuel de grammaire.

Dernière étape en 2017-2018 : publication et lancement officiel du premier volume dictionnaire et grammaire SSL.

Fiches techniques et pédagogiques en Sciences

Partenaire : CNAM* (Musée des Arts et Métiers)

En disposant de la banque de données du Musée et avec la collaboration d'un guide conférencier sourd du CNAM, élaboration des fiches audio-visuelles bilingues sous-titrées sur des concepts et des objets scientifiques.

Fiches techniques et pédagogiques en Histoire - Géographie

Partenaire : CMN* (Centre des monuments nationaux)

Constitution d'une base de données pédagogiques : fiches lexicales constituées du signe-concept et du discours pédagogique qui réintroduit le signe dans son champ contextuel et conceptuel.

Poursuite du renseignement de signes techniques et professionnels

Renseignement et documentation standards pour

des signes émergents issus de l'enseignement dans les formations professionnelles sous forme d'un dictionnaire numérique qui rend compte des outils, objets techniques et process métiers en LSF. Dictionnaire en ligne depuis juin 2017.

Obtention d'un prix au Café Pédagogique en 2017.

Présentation au concours OCIRP en 2017.

Recensement des supports LSF existants

7 contes et fables en LSF exhumés des archives vidéo du labo pour être déposés sur le site Internet de l'INJS.

PÔLE FRANÇAIS ORAL : élaboration d'outils d'évaluation en SPP et SAP, réflexion sur les modalités de séances collectives conformément au nouveau référentiel pratique du CAPEJS

**Partenariat sous convention*

Réflexion sur les conduites de séances SPP

Partenaire : IJS La Malgrange* (Nancy)

Évaluation diagnostic – outils et pratiques en séances – traces écrites – évaluations formatives et sommatives. Formalisation des réflexions et des propositions pratiques. Formation entreprise auprès des PEG CAPEJS pour l'utilisation de la salle de parole.

Mise en test et expérimentation de la salle de parole

Partenaire : Fondation pour l'Audition.

Lauréat de l'appel à projet de la fondation pour l'aménagement et l'équipement d'une salle dédiée à la SAP et SPP.

Inauguration de la salle de parole en présence de la Fondation pour l'Audition le 10 avril 18 et Charte d'engagement.

PÔLE FRANÇAIS ÉCRIT : Réflexion et diffusion d'outils pour performer dans les pratiques d'enseignement du Lire-Écrire auprès des jeunes sourds

Axes de réflexion sur l'acquisition de la langue

Mise en regard de l'acquisition de la LSF avec l'acquisition du Français écrit : quels liens ? Quelles passerelles possibles ?

Développement d'une méthode d'acquisition qui ne passe pas par le canal audio-phonatoire ou par la combinatoire.

Orientations des pratiques consistant à replacer la langue écrite au centre des acquisitions.

Développement de projets axés sur le Lire-Écrire en dehors des temps scolaires.

Apport d'expertise

Intervention auprès des étudiants de l'EPSS lors de la Summer School – juillet 2018



Unique programme du genre en Europe, la Paris Summer School of Social Work, cursus de formation de 4 semaines, entièrement anglophone, permet à des étudiants, chercheurs et professionnels venus du monde entier de découvrir le modèle français d'intervention sociale dans toute sa diversité.

Accueil et formation de 15 personnes à l'INJS

Projet FOVEA – janvier 2018

Partenaires : Educ ARTE/Schuch Productions

Projet porté par l'E.N, l'INJS participe au comité pédagogique et au comité d'expertise.

« FOVEA » est un site conçu pour les enseignants et sera composé de 10 parcours numériques construits autour d'un corpus de vidéos de l'offre ARTE, dont les thèmes privilégiés sont l'ouverture aux autres, les valeurs de la République et la découverte des cultures du monde. L'INJS de Paris apporte son expertise pour rendre accessibles ces parcours numériques. Les fonctionnalités numériques prendront en compte l'interprétation en LSF, en LfPC et permettront de répondre à des troubles voire des handicaps associés : troubles linguistiques, troubles visuels et troubles de l'attention.

Projet ZeMust – novembre 2017

Partenaires : Paris 10 Nanterre/Laboratoire CNRS – MODYCO/DALINK Conseil SARL.

Accessibilité aux écrits des sites web : développement d'un algorithme pour convertir automatiquement des textes en Français Facile adapté aux sourds. Analyse

des corpus d'écrits de jeunes sourds permettant la création d'un algorithme.

Période de tests prévue en 2018 – 2019.

Handicaps et Médias – décembre 2017

Partenaire : CNCPH

Contribution au groupe de travail constitué par le CNCPH pour analyser les représentations du handicap dans les médias (TV, radio, presse écrite).

Rédaction d'un livre blanc présenté au CNCPH en 2018.

Logiciel Game Lab – novembre 2017

Partenaires : CRI/Fondation Betancourt-Schueller

Une équipe de chercheurs et ingénieurs du CRI se propose de développer un logiciel pour travailler les concepts logico-mathématiques et scientifiques sous forme ludique et adapté aux problématiques de la surdité. Collaboration en cours depuis novembre 2017.

Gant connecté Mo-Vuino – juillet 2017

Partenaires : Cochin/Programme Santé/Paris Descartes

Une équipe d'ingénieurs développe un gant équipé de capteurs et de puces analyseurs de mouvements pour faire reconnaître les signes de la LSF afin de les traduire. Le Pôle LSF a apporté ses conseils et expertise pour alimenter l'algorithme entre septembre 2017 et juin 2018.

Accessibilité Handicap – juin 2017

Partenaire : Conseil local du handicap de la Mairie Paris 5^e.

Expertise à apporter dans le cadre de l'aménagement des espaces publics, des accès à la culture, loisirs et sports, et de l'accès aux services publics.

APADAG – mars 2017

Partenaires : Asso APADAG/ARS Guyane/CT de Guyane/Asso APROSEP/UMR linguistique de Paris 8.

Projet d'investissement immobilier pour mieux répondre aux besoins des personnes sourdes en Guyane.

Étude de terrain : linguistique, ethno-linguistique et sociolinguistique, structurel et organisationnel sur le champ de l'accompagnement notamment pédagogique. Sept. 2018 : remise d'un prix du concours Projets Outre-Mer lancé dans le cadre des Assises des Outre-Mer et obtention du Sésame d'Argent décerné par le conseil national du handicap (CNH).

Conférence sur le bilinguisme

Partenaire : IJS La Malgrange* (Nancy)

Dans le cadre du cycle des conférences organisées sur l'année, l'IJS La Malgrange a sollicité l'INJS pour assurer une conférence sur le multilinguisme : un espace – des langues : confrontation ou cohabitation pacifique ?

Programme JADE

Partenaire : Défenseur des Droits

Formation auprès des ambassadeurs des droits des enfants sur le handicap sensoriel.

Réflexions et données partagées

**Partenariat sous convention*

Plateforme données LSF sur OCELLES*

Partenaire : INS-HEA*

Plateforme contributive permettant de rassembler des supports pédagogiques dans le cadre de l'enseignement de la LSF et en LSF. Tous les travaux produits par le pôle LSF intéressent OCELLES.

Lancement officiel en 2018 de la plateforme OCELLES à l'occasion du salon de l'Éducation.

Consortium e-learning LSF*

Partenaire : Université Paris Sorbonne

Plateforme de mutualisation des ressources humaines, pédagogiques et numériques pour la préparation en formation initiale ou continue à 6 modules d'apprentissage de la LSF. Convention signée en septembre 2017.

Pédagogie bilingue

Partenaire : IJS La Malgrange (Nancy)*

Échanges de réflexions et de pratiques sur l'enseignement bilingue :

- Quelles sont les modalités d'évaluation de la LSF ?
- Comment accompagner les élèves dans l'accès à l'écrit ?
- Comment enseigner l'Anglais ?

Supports Cours LSF en ligne – juillet 2017

Partenaire : Start-Up ISARA*

Contribution à une plateforme rassemblant des supports lexicaux et d'enseignement sur une vingtaine de LS du monde dont la LSF. Création de cours niveau « grand débutant » de LSF auprès d'adultes par les professeurs de LSF.

Création de cours profitables pour les professionnels de l'INJS en formation continue.

Accès à la plateforme ISARA par l'INJS et mise à disposition de la banque de données.

Recherche

Étude Filhol – avril 2018

Partenaire : Laboratoire CNRS LIMSI

Étude sur les cartes mentales et les schématisations ; repérages d'invariants sur les différentes réalisations. Formaliser un cadre de réalisation de carte mentale.

Convention de collaboration entre l'INJS et Paris-Lumières* – mai 2018

Partenaire : Université Paris-Nanterre – Laboratoire CNRS Modyco.

Promouvoir la collaboration scientifique, développer les programmes de recherches et publications en commun, intensifier les échanges afin de :

- Créer des outils d'évaluation de la LSF et en LSF ;
- Diagnostiquer et caractériser les troubles du langage en LSF.

Plusieurs formes de collaboration :

- Réalisation de projets de recherche conjoints ;
- Publications conjointes et échanges d'expériences quant à la méthodologie du travail – échanges de documentation, bibliographies, etc ;
- Organisation de colloques ou de journées d'études ;
- Promotion de l'accueil des étudiants pour favoriser le développement de travaux spécifiques ;
- Développement des aspects comparatifs au niveau international sur des travaux communs.

Projet Puissant-Schontz* – juin 2018

Partenaire : Université Paris-Nanterre – Laboratoire CNRS Modyco

Étude sur les stades d'acquisition de la LSF : déterminer les stades d'acquisition de structures syntaxiques de la LSF.

Projet Bogliotti* – septembre 2018

Étude sur l'acquisition d'un certain nombre de notions linguistiques liées à l'expression de la temporalité chez l'enfant sourd avec enjeux scientifiques sur le développement du langage et enjeux pédagogiques



par la création à terme d'outils permettant de tester et d'entraîner les modes d'expression de la temporalité chez des sujets qui présentent des difficultés d'accès cognitif et linguistique.

Projet Prenovec* – septembre 2018

Convention établie par ailleurs entre le doctorant et l'INJS

Partenaires : Université Paris-Nanterre – Laboratoire CNRS Modyco*/INJS Pilote de la recherche

Projet d'étude et de recherche sur le niveau d'acquisition de la langue française écrite chez les sourds. État des lieux sur la situation : parle-t-on toujours de 80 % de sourds illettrés, le terme d'illettrisme est-il *ad-hoc* au regard de la spécificité du rapport entre les sourds et la langue écrite ? Ne doit-on pas parler de littératie ?

Partenariat INJA-INJS – avril 2017

Partenaires : INJA*/CRESAM Poitiers

2 axes de travail retenus :

- Recensement des jeunes D.A + D.V soit pour porter un dossier de double reconnaissance auprès de la MDPH ; soit pour mobiliser des ressources et des moyens pour l'accompagnement qui prennent en compte la double atteinte ;
- Recherche/Action sur l'impact D.A + D.V ou D.V + D.A et les freins dans les acquisitions.

TELSF2

Partenaires : Université Paris 10 – Labo CNRS Modyco/ Centre Laplane/INJS : Pôle LSF – SMP – GRAL

2nde phase de l'élaboration du test d'évaluation LSF :

- Finalisation grille ELAN ;
- Décodage et annotation corpus ;
- Échantillonnage test adultes sourds ;
- Nouveaux tests auprès d'enfants ;
- Captation des productions LSF ;
- Formalisation de la recherche : de la genèse à son résultat.

En 2018, 1^{er} test d'évaluation et rédaction de la recherche à l'œuvre : constats – problématiques – hypothèses de travail – Méthodologie - obstacles et écueils – résultats et perspectives.

Rédaction du chapitre pour l'ouvrage collectif des Presses Universitaires de Rennes sur l'apport

théorique de Christian Cuxac. Il rend compte de la façon dont la théorie de Cuxac est utilisée pour construire un test à finalité pratique utilisable par les professionnels sur le terrain.

Étude GOBET – février 2017

Partenaire : Université Poitiers*

Création d'un ouvrage pédagogique pour l'enseignement du français écrit auprès des enfants sourds à partir de l'étude sur la variation des erreurs dans les écrits des D.A.

Récolte de corpus à partir d'un protocole de tests en 2017.

Étude toujours en cours avant élaboration d'un ouvrage pédagogique spécialisé.

Étude DAVID – juin 2017

Partenaire : Université Rabelais Tours*

Meilleure compréhension de la nature des difficultés des jeunes D.A implantés dans l'acquisition de la langue française.

Épreuves et corpus récoltés en 2017.

À terme, développement d'outils pédagogiques adaptés pour ces jeunes à besoins particuliers.

Comité scientifique

Créé par décision du Conseil d'administration en mars 2017, le Comité scientifique est composé de 8 membres et se réunit 2 fois par an afin de :

- Développer une activité de recherche appliquée pluriannuelle à l'INJS pouvant faire l'objet de publication et de diffusion ;
- Impulser une dynamique et une implication des professionnels dans l'évolution de leurs pratiques ;
- Participer à l'amélioration des bonnes pratiques dans l'accompagnement du jeune sourd dans sa globalité ;
- Contribuer à ouvrir l'INJS sur des partenariats extérieurs et favoriser des projets inter institutionnels ;
- Contribuer à la recherche de financements : mécénat, appels à projets et programme de recherche clinique (PHRC).

Composition du Comité Scientifique



Agnès BO
Professeur Associé
Directeur de formation, Département
Orthophonie ISTR-UCBL



Samuel BRETAUDEAU
Inspecteur pédagogique et technique
des établissements et services de
jeunes sourds, DGCS



Alice CASAGRANDE
Directrice de la Formation et de la Vie
Associative à la FEHAP (Fédération des
établissements hospitaliers & d'Aide à la
personne)



Pr André CHAYS
Professeur des Universités - Praticien
Hospitalier, Reims



José DOBRZALOVSKI
Professeur certifié de Langue des Signes
Française, CAPES-LSF, Paris VIII



Serge PORTALIER
Professeur émérite des universités



Isabelle PRANG
Orthophoniste



Anne RISLER
Maître de conférences, linguistique des
langues signées, Université Lille 3, UFR
Humanités, Département Sciences du
Langage

Adhésion au RFDSL (Réseau Francophone en Déficience Sensorielle et du Langage)

Missions

En adhérant au RFDSL qui regroupe près d'une trentaine d'établissements francophones (France – Afrique – Caraïbes – Belgique – Suisse – Québec), l'INJS de Paris soutient le développement des meilleures pratiques professionnelles et organisationnelles :

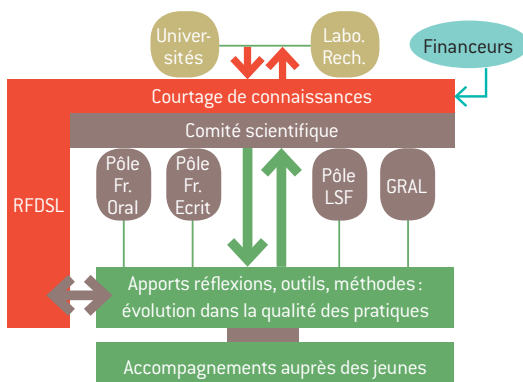
- par le partage et le transfert d'expertises spécialisées ;
- par l'échange et la création de liens entre professionnels.

L'INJS s'adosse au RFDSL pour structurer son dispositif en mettant en interconnexions :

- les équipes de terrain ;
- les pôles Ressources-experts ;
- les projets recherche-actions inter-établissements en l'occurrence avec l'INJA, adhérent du RFDSL ;
- le Comité scientifique ;
- les points forts des établissements membres du réseau ;
- les laboratoires de recherche et les universités.

Concernant la recherche appliquée qui émane trop souvent des attentes des chercheurs, le dispositif permet un mouvement ascendant des problématiques de terrain vers les laboratoires et les universités. Soutenue par une organisation interne (Pôles Ressources et Comité scientifique) et raccrochée à des instances fonctionnant en réseau (RFDSL et Courtaige de Connaissances), cette organisation est plus propice à la recherche de financement et aux appel à projets.

Dispositif Projet recherche partenariat et pratiques innovantes (PRPI) de l'INJS Paris



Un établissement ouvert à son environnement



Premier établissement public pour enfants sourds créé au monde, l'INJS de Paris a pour ambition de promouvoir son ancrage historique et son expertise, en tant que **lieu ressource sur la surdité**.

La recherche, le développement et la valorisation des pratiques innovantes font partie intégrante des missions de l'INJS de Paris depuis sa création.

De nombreux événements sont organisés en lien avec des partenaires, afin de :

- Communiquer sur les missions et activités de l'établissement, en particulier lors des Journées Portes Ouvertes, du Forum des Métiers, des Journées européennes du Patrimoine, etc.
- Sensibiliser et informer sur la surdité, via l'organisation de cycles de conférences, de soirées débats et diffusion de brochures comme « [Accueillir une personne sourde en entreprise](#) ».
- Contribuer aux réflexions en matière d'accompagnement, d'inclusion et de reconnaissance des personnes sourdes, en siégeant notamment au CNCPH (Comité national consultatif pour les personnes handicapées) dans les instances plénières et groupes de travail spécifiques : représentation du handicap dans les médias, commission éducation.

L'ouverture de l'établissement se distingue également par son caractère accueillant :

- Environ 3 000 visiteurs/an : étudiants, chercheurs, jeunes et adultes sourds du monde entier, associations, écrivains, professionnels ;
- Mise à disposition des locaux : tournages de films, séminaires, colloques, événements externes ;
- Accueil de stagiaires pour l'ensemble des disciplines professionnelles et des champs d'activité de l'établissement.

Les Conférences de l'INJS (à visionner sur le site de l'INJS)

• Handicap et protection de l'enfance : des leviers pour agir - mars 2018 en collaboration avec l'INJA

Nicolas BLANC, juriste, collaborateur de Geneviève AVENARD la Défenseure des enfants, Adjointe de Jacques TOUBON, Défenseur des droits : Synthèse du rapport sur le handicap et la protection de l'enfance - des droits pour des enfants invisibles.

Sandrine BELAUBRE, psychologue clinicienne, INJS Paris ; Rachel MARIN, assistante sociale, INJS Paris : Jeunes sourds et protection de l'enfance : constats de terrain.

Faustine LALLE et Kim-Khan PHAM, Association Droit Pluriel : Enjeux de l'accessibilité au droit et à la justice des personnes handicapées.

• Fenêtre sur cour : Françoise Dolto et l'Institut Saint-Jacques – mai 2018

Conférence organisée à l'occasion des 30 ans à venir de la disparition de la célèbre pédiatre et psychanalyste et notamment sur l'intérêt qu'elle a porté aux jeunes sourds.

Catherine DOLTO, médecin généraliste, haptothérapeute et écrivain.

Jacqueline KRIBIE-CHAUMEIL, ancienne professeure à l'INJS Paris.

Maryvonne VANOYE, psychologue clinicienne, psychothérapeute.

Claire EUGENE, psychologue, psychanalyste.

Didier DONSTETTER, psychologue clinicien, président de RAMSES.

• Handicap et citoyenneté à l'INJA en collaboration avec l'INJS – mai 2018

Patrick GOHET, adjoint du Défenseur des droits en charge de la lutte contre les discriminations et de la promotion de l'égalité.

• Surdité et identité plurielle en collaboration avec l'IRSA (Institut royal pour sourds et aveugles de Bruxelles) – octobre 2018.

Alice LEIDENSDORF, diplômée master en anthropologie, accompagnatrice pour les familles d'enfants sourds au Triangle Wallonie en Belgique.

Diane BEDOIN, maître de conférences en Sciences de l'éducation à l'Université de Rouen/ESPE - Académie de Rouen.

Faits marquants

• Interview OKAPI – octobre 2017. Reportage sur les classes INJS, focus sur 2 élèves pour souhaiter la bonne année en LSF.

Article paru dans OKAPI de janvier 2018 et vidéo sur le blog OKAPI.

• **Parcours des jeunes sourds implantés : recherches et analyses – novembre 2017 en partenariat avec l'INS-HEA**

Isabelle PRANG, orthophoniste Necker : chiffres et analyses sur les 16-25 ans, niveau d'insertion professionnelle.

Lautaro DIAZ, psychologue, psychiatre La Pitié Salpêtrière : scolarité des enfants sourds 10 après I.C.

Céline DAVID, orthophoniste, doctorante Université Rabelais Tours : Troubles linguistiques chez les D.A.I.C avec TSL.

• **Cécile Bideault présente son livre « L'écorce des choses » – novembre 2017**



● **Ouvrage sur l'INJS de Paris**

En partenariat avec la maison d'édition Gallimard, un projet d'écriture d'un livre portant sur l'histoire et l'évolution de l'INJS a été engagé. Un comité rédactionnel s'est réuni pour définir le canevas de la rédaction. Les appels à contributions et demandes de subvention organisés pour financer le projet avec les Éditions Gallimard n'ont pas été suffisants pour finaliser ce projet.

● **Des coopérations qui s'étendent à l'échelon international**

Outre les relations partenariales nouées dans le cadre des missions d'accompagnement¹ et de recherche, des coopérations internationales permettent à l'INJS de promouvoir le partage de connaissances et la solidarité internationale.

¹ Éducation nationale, Ville de Paris, organismes de formation et dispositifs d'insertion spécialisés et de droit commun, établissements et professionnels sociaux, médico-sociaux et de santé, ...

- Jumelage de l'INJS de Paris et de l'American School of the Deaf (ASD) située à Hartford aux États-Unis, dans le cadre d'une coopération née au 19^e siècle et d'une convention signée en 1988, et se traduisant notamment par des échanges linguistiques et culturels annuels ;
- Jumelage avec l'école pour sourds de l'Université de Tsukuba, située au Japon à Ichikawa, près de Tokyo. Convention signée en 2010, rencontres régulières et publications liées à ces échanges ;
- Convention signée en 2011 entre l'Université fédérale du Pará, au Brésil, afin de favoriser les échanges d'étudiants, de professeurs et de chercheurs ;
- Convention de partenariat pour le développement de la Langue des Signes Mauricienne (LSM) signée en 2005 avec le gouvernement de l'île Maurice et l'ambassade de France, ayant suscité d'importantes réalisations (reconnaissance officielle de la LSM et utilisation progressive dans divers domaines dont l'éducation et les media ; publication en 2006 d'un premier volume du dictionnaire de la LSM ; actions de formation, ...) ;
- Convention signée en 2011 avec l'État seychellois et l'Association of People with Hearing (APH), dans une approche similaire à la coopération développée avec l'île Maurice.

● **Focus sur l'échange Peuple & Culture**

Un échange franco-germano-polonais organisé par l'Union Peuple et Culture, soutenu par l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) a permis à de jeunes sourds de France, d'Allemagne et de Pologne de se rencontrer dans chacune des capitales de ces 3 pays.

Objectifs du projet :

- Développer les compétences interculturelles à travers la découverte de l'autre ;
- S'ouvrir à d'autres pratiques en terme de débat et d'interlocution ;
- Valoriser les savoirs ;
- Découvrir les contextes culturels de chaque pays représenté ;
- Sensibiliser, discuter, réfléchir et échanger pour établir une mutualisation d'expériences.

Format de l'échange

8 lycéens et 2 encadrants de chaque pays pour un séjour d'une semaine dans chaque capitale.

Trois pays, six langues, un projet : le triangle de Weimar en spectacle, une rencontre interculturelle et théâtrale de jeunes sourds et malentendants de France, d'Allemagne et de Pologne.

Chaque semaine a été organisée sur trois axes majeurs :

- Linguistique : lors des échanges, les membres de l'équipe ont organisé les traductions pour limiter les temps de traduction : traduction du français parlé en LSF, en allemand oral. Traduction de l'allemand en français oral. Traduction du français et de l'allemand en chuchoté et en simultané en polonais avec une restitution immédiate en langue des signes polonaise ;
- Culturel : découverte de la capitale au travers d'un rallye organisé par les participants du pays visité ;
- Thématique : engager une réflexion commune sur l'inclusion des jeunes en situation de handicap auditif dans les sociétés allemande, française et polonaise.

À Berlin du 26 novembre au 3 décembre 2017

L'objectif de la première phase était de favoriser une dynamique de groupe et la communication non-verbale entre les participants par des ateliers de théâtre avec une représentation publique le 2 décembre. Visite de l'école Margarethe-von-Witzleben, école partenaire allemande axée sur un mode d'éducation oraliste, découverte de l'environnement scolaire des élèves allemands, rencontres de personnalités du conseil consultatif de l'OFAJ.

À Paris du 19 au 26 février 2018

L'objectif de la deuxième phase était d'aborder la thématique « Être sourd en 2018 » au travers d'ateliers photos et vidéos.



L'exposition inaugurée le 24 février à l'Institut a mis en lumière les situations quotidiennes permettant aux jeunes d'exprimer leurs besoins et revendications : interprètes, davantage de sous-titrage, panneaux d'information dans les lieux publics...

Les jeunes ont eu l'honneur de rencontrer Jean-Michel Blanquer, Ministre de l'Éducation nationale et président du Conseil d'administration de l'OFAJ pour échanger sur les thèmes de l'amitié entre les peuples et l'Europe.

À Varsovie du 7 au 14 avril 2018

La troisième phase abordait l'expérience interculturelle et la mobilité des jeunes sourds et malentendants, l'amitié entre les peuples et la tolérance au moyen de la photo, la vidéo et les arts plastiques.

Les œuvres finales ont été présentées à l'Instytut Gluchoniemych. L'exposition s'inscrivait dans une démarche inclusive pour encourager les jeunes élèves polonais à participer à des programmes de mobilité et démontrer que le handicap n'est pas une barrière à la mobilité internationale.



Au terme de trois semaines d'échanges, un concours à l'initiative de l'Office franco-allemand, l'Office germano-polonais pour la Jeunesse, la fondation Hippocrène, la fondation pour la coopération germano-polonaise et la fondation culturelle Allianz, en coopération avec UK-German Connection, a été organisé pour récompenser les projets tri-nationaux (FR-ALL-POL) réalisés avec des jeunes des trois pays.

L'échange organisé par l'INJS de Paris a remporté le 1^{er} prix du "Young Europeans Awards" parmi les 24 projets en concurrence, prix remis aux jeunes et leur accompagnateurs, le 20 septembre 2018, à Varsovie.

Le CPSAS

Missions du CPSAS

Le Centre de promotion sociale des adultes sourds (CPSAS) est un service de l'INJS de Paris créé par arrêté ministériel du 9 juillet 1981. Il s'agissait alors du premier service dédié à l'accompagnement des adultes sourds créé en France.

Ses missions sont complémentaires à l'enseignement et à l'accompagnement proposés par l'Institut, en ce qu'elles visent l'insertion et la communication des adultes sourds dans leur contexte socioprofessionnel et leur épanouissement personnel.

Les activités du CPSAS

Accueil et information

Offrir un service public accessible d'aide à la rédaction, d'information, de médiation, de communication téléphonique interprétée, de traduction et de reformulation. L'inter médiateur sourd, locuteur de LSF reçoit majoritairement des personnes en grande difficulté de communication en LSF ou en français écrit, certains ne maîtrisant pas l'outil informatique. Le pôle accueil permet aux stagiaires interprètes d'appréhender les réalités de la communauté sourde.

Interprétariat

Les interprètes du service sont tous diplômés et soumis au code de déontologie de l'AFILS (Association Française des Interprètes et traducteurs en Langue des Signes). Ils interviennent dans différents domaines : entreprises, musées, associations, formations post bac, rendez-vous médicaux, sociaux, administratifs, ainsi qu'au sein de l'INJS.

L'Île de France compte 8 services d'interprétariat :

- En association : ARIS, SERAC, SILS, EMPREINTE.
- En entreprise : TANDEM ; FACILS, TRILOGUE, PARIS INTERPRÉTATION.
- Regroupement ILS en libéral et AE : AGILS, ILSF.

Formation

Malgré la création de centres de formation adaptés aux personnes sourdes et malentendantes, le CPSAS poursuit les formations de base (informatique, français, langue des signes et anglais) nécessaires aux personnes sourdes en difficulté.

Le CPSAS assure en partenariat avec la ville de Paris les cours municipaux d'alphabétisation à destination des adultes de la ville de Paris (CMA).

Le pôle formation intervient auprès de certains élèves primo-arrivants de l'INJS afin de faciliter leur intégration dans un cursus scolaire.

Suivi des jeunes de l'INJS

Projet Après Saint-Jacques :

Le CPSAS intervient en lien avec l'équipe pluridisciplinaire auprès des jeunes majeurs de l'INJS.

Des soirées-débats sont organisées ainsi que des ateliers de communication, mises en situation d'entretien de recrutement, ateliers cv et lettre de motivation, information sur le rôle des interprètes avec l'association Art'Sign.

Le Forum des Métiers avec des professionnels sourds permet aux jeunes de se projeter dans un avenir professionnel. Des actions sont menées auprès des jeunes majeurs sur les conséquences juridiques de la majorité.

Valorisation du patrimoine de l'INJS

Des visites historiques de l'INJS, établissement de référence au niveau international, sont organisées en collaboration avec la bibliothèque historique de l'Institut.

Fait marquant

Une évolution du service d'interprétariat a permis d'optimiser et de fluidifier les réservations de prestations en interne et de diminuer le recours à des prestataires externes.

La bibliothèque patrimoniale René Bernard

Chiffres clé

- 25 000 documents : la bibliothèque regroupe le fonds le plus important au monde sur la surdité.
- 2 950 visiteurs, sourds et entendants, de 20 nationalités différentes en 2017.

La bibliothèque est le centre historique de l'Institut et référence pour la diffusion des travaux de recherches sur la surdité.

Missions

- Collecter, acquérir des ouvrages ou des dons pour maintenir la cohérence thématique des fonds.
- Cataloguer avec l'INJS de Bordeaux des fonds documentaires pour permettre leur consultation en ligne et une intégration dans des réservoirs documentaires plus vastes (bases CNRS, ENS, HAL, SUDOC, ...).
- Restaurer, conserver les collections muséales (tableaux, gravures, sculptures...).
- Accueillir, informer des publics différents (chercheurs, étudiants, collégiens, latinistes, stagiaires, ...) pour des visites, des recherches, des informations en anglais, français et LSF. Partager, échanger avec les INJS, d'autres établissements et le Réseau Doc qui regroupe plus de 40 centres de documentation (INS-HEA, INJA, ministère, MSSH, ...) pour des mises en commun d'outils notamment pour la classification internationale du handicap.



Two teal decorative shapes are positioned above the main text. The first is a solid teal circle with a flat top edge, partially overlapping the top of the main text box. The second is a larger teal shape, also with a flat top edge, positioned to the right of the first one.

Un peu d'histoire



Histoire du patrimoine de l'INJS de Paris

En 1286, des moines hospitaliers de Saint Jacques, venus d'Alto Pascio en Italie, s'installent sur l'emplacement actuel de l'Institut national de jeunes sourds de Paris, pour y établir la commanderie de leur nouvel hôpital, l'Hôpital Saint Jacques, dont dépendaient aussi des terrains et l'église Saint Jacques du Haut Pas fondée à la même époque. Cet hôpital accueillait des malades et des pèlerins sur le chemin de Compostelle, jusqu'en 1572.

Cette année 1572, Catherine de Médicis décide d'installer dans l'hôpital un couvent, celui des Bénédictins de Saint Magloire. Ils n'y resteront pas longtemps, puisque moins d'un siècle plus tard, en 1618, les moines Oratoriens y créent un « petit séminaire », c'est-à-dire une école pour les premières années de formation aux aspirants, déjà bacheliers, à la prêtrise catholique. Les Oratoriens entament dès leur arrivée, une série de travaux et de rénovations des bâtiments, qui les transforment complètement, pour leur donner un aspect très ressemblant à celui qu'on observe aujourd'hui. Ainsi, ils ont construit le réfectoire au premier étage du corps principal de l'immeuble et la galerie en péristyle de la cour d'honneur. Ils ont aussi pensé le plan des fenêtres et des façades. Ces travaux importants ont principalement lieu autour des années 1640.

Le séminaire des Oratoriens est alors célèbre à Paris. Il accueillait déjà des internes ainsi que des externes, parmi lesquels figurent des personnages historiques comme l'écrivain Jean de La Fontaine qui y a passé un an en 1641, ou encore des membres de familles nobles de la cour des rois de France. Le séminaire demeurera dans les bâtiments jusqu'à la Révolution française, période à laquelle les moines seront chassés et le séminaire transformé en caserne.

Sous le directoire en 1791, les révolutionnaires décideront que l'œuvre philanthropique d'instruction gratuite aux sourds muets par la langue des signes de Charles Michel, Abbé de l'Épée, s'y déroulera sous la direction de l'État. L'Abbé de l'Épée est décédé deux



ans plus tôt, en 1789. Les autorités de la Révolution l'avaient élevé au rang des citoyens ayant le mieux mérité de la Nation et lui avaient promis peu de temps avant sa mort de poursuivre son combat pour l'éducation des jeunes sourds. Après une brève période de travaux dans les anciens locaux du séminaire, dès 1794, l'Institution Nationale des Sourds et Muets de Paris est définitivement installée rue Saint Jacques.

Roch Ambroise Sicard, abbé lui aussi, en a, le premier, pris la direction après avoir été désigné par concours. Il en restera le directeur jusqu'à sa mort en 1822.

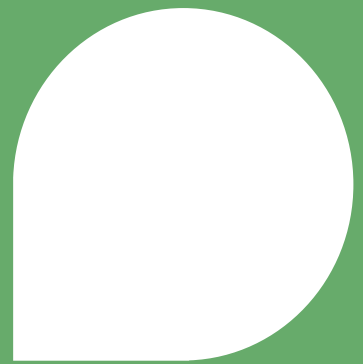
Depuis la Révolution française, l'Institut Saint Jacques est entièrement dédié à l'instruction des sourds.

Certains événements viendront transformer l'édifice : l'incendie accidentel de l'ancienne chapelle Saint Magloire en 1815 la laissera en ruine et sera finalement démolie. L'aile Nord actuelle sera reconstruite en 1823. Ce travail fut confié à l'architecte Peyre, chargé à la même période des travaux de rénovation et d'embellissement de l'Institut. C'est à lui que l'on doit la salle de l'Abbé de l'Épée dite salle des fêtes. Dix ans plus tard, l'extension de l'aile Nord sur les jardins, où se situe aujourd'hui le bureau de la direction, sera construite.

Entre 1989 et 1990, au Sud des jardins, le nouveau bâtiment du lycée professionnel est construit. Lors des fouilles préliminaires aux fondations de l'édifice, le four de potier gallo-romain est mis à jour. Cette découverte, merveille pour les archéologues, est aujourd'hui visible au travers d'une dalle vitrée au rez-de-chaussée du bâtiment.

Aujourd'hui, l'Institut est célèbre et reconnu dans le monde entier auprès de la communauté sourde pour son patrimoine et son histoire. Plusieurs éléments de l'immeuble sont classés ou inscrits aux Monuments de France.



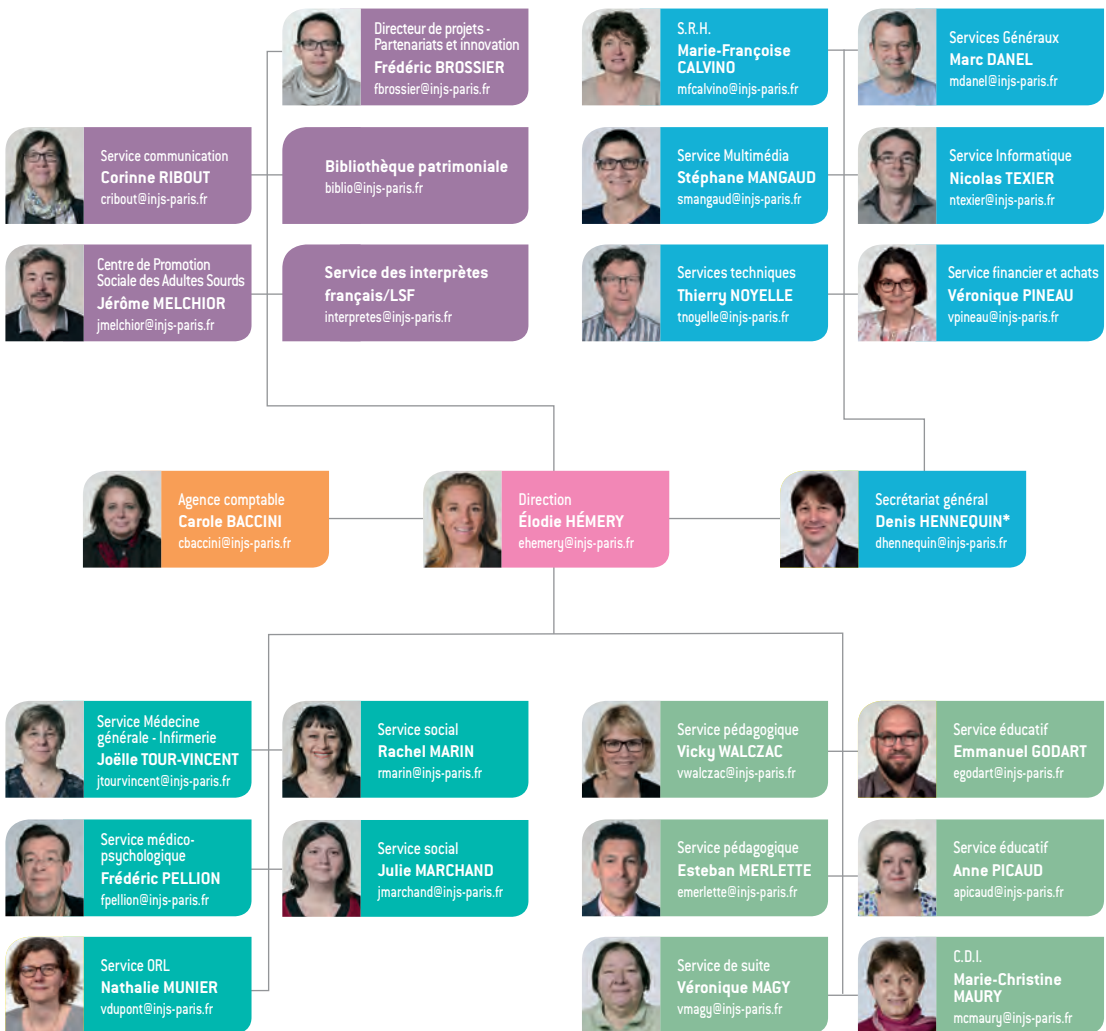


L'INJS de Paris,
des femmes et des hommes au service
de l'accompagnement des jeunes sourds

Organisation générale



Organigramme



* depuis janvier 2019



Les services supports

L'ensemble des services administratif, technique, logistique et autres services complémentaires à l'enseignement et à l'accompagnement pluridisciplinaire, contribuent au quotidien à la qualité de l'accueil et de l'accompagnement des jeunes à l'INJS.

Interprètes Français/LSF

Le service d'interprètes Français-Langue des Signes Française permet aux professionnels, aux élèves, à leurs familles, aux usagers sourds et entendants de communiquer. Les interprètes sont tenus au secret professionnel.

Services généraux

Ils assurent le bon fonctionnement de l'INJS de l'accueil aux espaces verts, en passant par les installations de salles, le magasin ou les prestations d'entretien.

Service technique

Il met en œuvre la politique d'investissement et de maintenance préventive et curative du patrimoine et des équipements techniques, tout en répondant aux urgences quotidiennes.

Le responsable est en charge de la sécurité des personnes, des bâtiments et des installations techniques et répond aux urgences techniques.

Communication

Il est l'interface de l'Institut pour toutes les actions de communication interne ou externe.

Service multimédia

Il apporte une réponse technique aux différents projets photographiques et vidéo de l'Institut. Il assure la gestion du matériel audiovisuel, l'archivage et le catalogage des supports vidéo, des photographies et des œuvres du patrimoine de l'Institut. Il s'occupe de la gestion des sites Internet et Intranet, de la préparation du matériel vidéo dans les espaces. Il dispense également des formations aux professionnels pour le site Intranet et l'utilisation de logiciels multimédia.

Service informatique

Il assure le fonctionnement du système informatique et télécom de l'Institut, la maintenance et la sécurité du parc et du réseau informatique de l'INJS. Il conçoit et met en œuvre le schéma informatique.

Service des ressources humaines

Il est le relais permanent des agents pour toute question concernant la situation individuelle et les droits et devoirs des agents. Il est chargé de la gestion administrative des personnels, de la paye, de la formation continue et du pilotage de la masse salariale.

Service financier & achats

Il répond aux besoins d'achats des différents services de l'Institut (matériels, transport, fournitures, ...).

Il assure le pilotage, la gestion et le contrôle des dépenses dans le respect des crédits alloués et des procédures de la commande publique, que ce soit pour les dépenses de fonctionnement ou les dépenses d'investissement.

Agence comptable

Conformément au principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable, le comptable procède aux contrôles et au paiement des dépenses et à l'encaissement des recettes.

L'agence comptable a également un rôle de conseil et d'information vis-à-vis de l'ordonnateur.

Focus sur les missions des conseillers de prévention

L'INJS a nommé 2 conseillers de prévention chargés d'assister et de conseiller la direction pour la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité. Ils participent à l'amélioration de la qualité de vie au travail.

À ce titre, ils participent aux réunions du CHSCT et assurent le suivi des registres de signalement liés à des problématiques d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail à disposition des agents ou des personnes extérieures à l'Institut.

Les conseillers de prévention sollicitent des experts du service de santé au travail, pour la réalisation d'études d'ambiance lumineuse, d'ambiance sonore ou encore d'ergonomie des postes de travail.

Au quotidien, ils vérifient la disponibilité et la validité des équipements comme les électrodes des défibrillateurs, les rince-œil, etc.

Ils peuvent mettre en place des formations ou proposer des actions de sensibilisation.

En 2017/2018 :

- une nouvelle démarche d'évaluation des risques professionnels a été lancée permettant la rédaction du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP), véritable tableau de bord permettant de faire l'état des lieux des risques afin de mettre en place un plan de prévention de ces risques. La démarche a été validée avec les membres de CHSCT puis présentée à l'ensemble des professionnels en journée institutionnelle ;
- une formation aux premiers secours a été organisée pour l'équipe de Direction ;
- une sensibilisation aux bonnes pratiques pour le travail sur écran a été également diffusée pour réduire les risques de troubles musculo-squelettiques.

Fait marquant : renouvellement de la convention FIPHP

La convention 2014-2016 visait à souder la communauté de travail, lever les obstacles visibles ou invisibles, imaginer et construire de nouvelles formations en lien avec le réseau des professionnels sourds. Elle s'articulait autour 4 axes :

- Poursuivre et améliorer les actions engagées en terme d'accessibilité ;
- Équiper certains espaces ;
- Faciliter la communication interne ;
- Recherche-action autour du français écrit.

La mise en place d'un comité de suivi de la convention avec le réseau des professionnels sourds a créé une dynamique et renforcé l'ambition de l'INJS en termes d'accessibilité, d'accès à l'emploi, de maintien dans l'emploi tout en impulsant une dynamique d'évolution professionnelle pour les personnes sourdes.

Ainsi, le budget alloué de 1,5 millions d'euros sur 3 ans a permis d'atteindre un taux d'emploi de personnes en situation de handicap de 13 %. Au terme de la convention, prorogée d'un an, le pôle accessibilité a trouvé sa place et assurera le suivi de la nouvelle convention 2018-2020 qui a été adoptée au comité national en novembre 2018.



Three decorative green shapes are positioned to the right of the title. From top to bottom: a small solid green circle, a larger solid green circle, and a large solid green circle. The large circle is partially overlapping the bottom of the title's container.

Les ressources humaines



La présentation des données relatives aux ressources humaines est effectuée en année civile.

Les effectifs

L'effectif physique rémunéré au **31 décembre 2018** est de **230 personnes**.

L'effectif en équivalent temps plein est de **186,79 agents** (185,76 en 2017).

La proportion des enseignants titulaires est supérieure aux contractuels en 2018.

Depuis le 1^{er} septembre 2017, 3 gestionnaires RH gèrent la totalité des carrières et des payes. Chaque professionnel de l'INJS dispose d'un référent unique pour les questions RH.

La structure du personnel

Analyse par statut au 31/12/2018

La répartition par statut en ETP est :

- 48 % de titulaires ;
- 52 % de contractuels.

Nombre de personnes physiques (y compris en maladie et maternité)

Services	Titulaires, Détachés et mise à disposition		CDD		CDI		Total par genre		Total général 2018	Total 2017
	H	F	H	F	H	F	H	F		
Enseignement Général Technique + DE + MAD ⁽¹⁾	13	25	7	12	2	5	22	42	64	64
Élèves professeurs				2			0	2	2	2
Total Enseignants	13	25	7	14	2	5	22	44	66	66
Interprètes Codeurs Techniciens LSF + LPC ⁽²⁾			2	4		6	2	10	12	15
Éducateurs + CTSS	5	22		5			5	27	32	32
Surveillants			6	19			6	19	25	25
Total Service Éducatif	5	22	6	24	0	0	11	46	57	57
Service social médical et paramédical	1	5	4	14	3	10	8	29	37	33
Services administratifs	6	21	1	1		1	7	23	30	31
Services généraux, techniques, informatique, multimédia	8	5			2		10	5	15	16
Total Services transversaux	14	26	1	1	2	1	17	28	45	47
CPSAS dont interprètes ⁽²⁾			1	3	4	5	5	8	13	15
TOTAL GÉNÉRAL	33	78	21	60	11	27	65	165	230	233

⁽¹⁾ y compris mise à disposition et fonction de professeur sur crédits non enseignant

⁽²⁾ à compter de 2013 les interprètes LSF du CPSAS sont comptés avec le personnel administratif du CPSAS

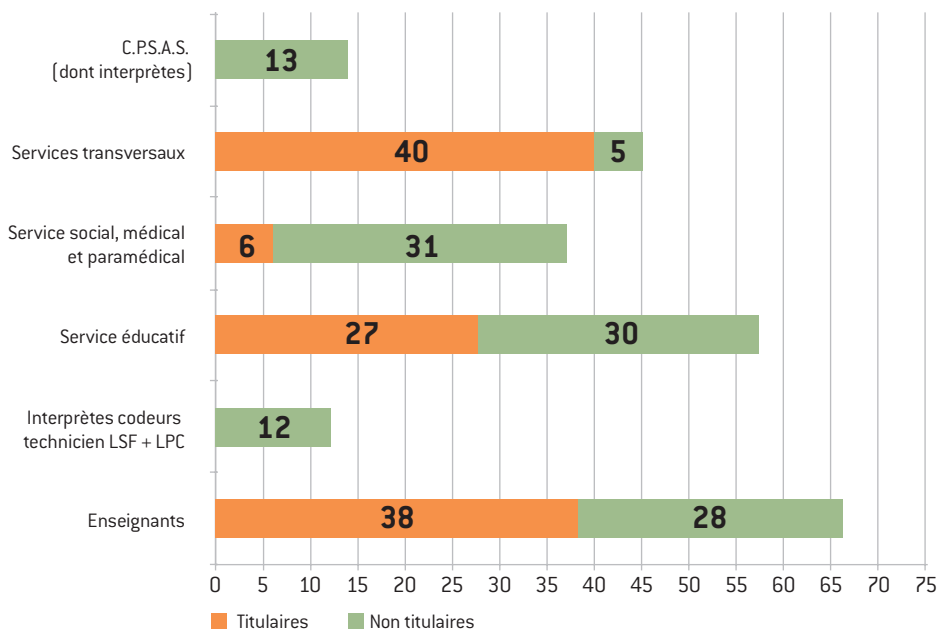
Nombre de personnes en ETP (y compris en maladie et maternité)

Services	Titulaires, Détachés et mise à disposition		CDD		CDI		Total par genre		Total général 2018	Total 2017
	H	F	H	F	H	F	H	F		
Enseignement Général Technique + DE + MAD ⁽¹⁾	12,05	24,41	5,35	11,81	1,45	5	18,85	41,22	60,07	59,92
Élèves professeurs				1,6			0	1,6	1,6	1,6
Total Enseignants	12,05	24,41	5,35	13,41	1,45	5	18,85	42,82	61,67	61,52
Interprètes Codeurs Techniciens LSF + LPC ⁽²⁾			1,5	4	0	4,9	1,5	8,9	10,4	10,01
Éducateurs + CTSS	5	21,43		5			5	26,43	31,43	31,63
Surveillants			2,06	7,25			2,06	7,25	9,31	9,31
Total Service Éducatif	5	21,43	2,06	12,25	0	0	7,06	33,68	40,74	40,94
Service social médical et paramédical	0,5	3,8	1,7	8,5	1,72	5,31	3,92	17,61	21,53	19,62
Services administratifs	6	21	0,5	0,41		1	6,5	22,41	28,91	29,46
Services généraux, techniques, informatique, multimédia	8	5			1,79		9,79	5	14,79	15,79
Total Services transversaux	14	26	0,5	0,41	1,79	1	16,29	27,41	43,7	45,25
CPSAS ⁽²⁾			0,08	1,71	2,81	4,15	2,89	5,86	8,75	8,42
TOTAL GÉNÉRAL	31,55	75,64	11,19	40,28	7,77	20,36	50,51	136,28	186,79	185,76

⁽¹⁾ y compris mise à disposition et fonction de professeur sur crédits non enseignant

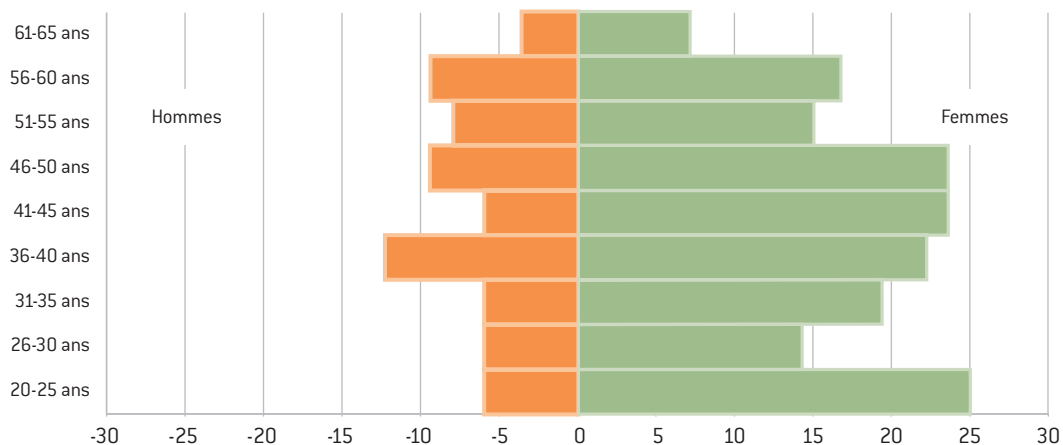
⁽²⁾ à compter de 2013 les interprètes LSF du CPSAS sont comptés avec le personnel administratif du CPSAS

Répartition par service des effectifs 2018



Les indicateurs sociaux

Pyramide des âges 2018



Temps partiel choisi par les agents au 31/12/18

	50 %		80 %		90 %		Total
	H	F	H	F	H	F	
Service pédagogique		1		2		1	4
Interprète codeur technicien de communication		2					2
Service éducatif				2		2	4
Service social médical paramédical				3			3
Services transversaux							0
CPSAS							0
TOTAL	0	3	0	7	0	3	13

Le Compte épargne-temps (CET) en 2018

	TITULAIRES		NON TITULAIRES		Total
	H	F	H	F	
Nombre d'agents ayant ouvert un CET	6	18	4	3	31
Nombre d'agents ayant déposés des jours de CET	2	9	3	2	16
Nombre de jours de CET utilisés dans l'année	0	0	0	0	0
Nombre de jours de congés versés au CET	13	48	17	9	87

Les absences

Jours d'arrêt hors congé longue maladie, congé maternité, congé longue durée, accidents de travail.

	Total de jours d'arrêts	Effectif en ETP	Taux moyen d'absence	Nombre de jours moyen
Service pédagogique	495	61,67	4,78%	8,03
Interprètes codeurs technicien LSF	147	10,4	8,41%	14,13
Service éducatif	317	31,43	6,00%	10,09
Surveillants	79	9,31	5,05%	8,49
Service médical paramédical	225	21,53	6,22%	10,45
Services transversaux	503	43,7	6,85%	11,51
CPSAS	355	8,75	24,15%	40,57
TOTAL INJS	2121	186,79	6,04%	11,35

Les moyennes traduisent mal la réalité des services :

- Équipe pédagogique, 5 arrêts de plus de 30 jours ;
- Interprètes codeurs tech LSF, 2 arrêts de plus de 30 jours ;
- Équipe éducative, une situation individuelle totalise 260 jours d'arrêts ;
- Surveillants : 1 arrêt de plus de plus de 30 jours ;

– Équipe médicale et paramédicale, 2 arrêts de plus de 100 jours ;

– Services transversaux : 1 arrêt de plus de 100 jours ;

– CPSAS : 2 arrêts de plus de 150 jours d'arrêt.

En dehors de ces situations, la moyenne des périodes d'arrêt de travail se situe entre 4 et 5 jours.

Les absences pour accidents de travail, maladie professionnelle, congé paternité

	Nombre d'accidents de travail	Nombre de maladies professionnelles	Nombre de congés paternité
Service pédagogique	3	1	
Interprètes codeurs techniciens LSF			
Service éducatif			
Surveillants			
Service médical paramédical			
Services transversaux	4		1
CPSAS			
TOTAL INJS	7	1	1

Les mouvements de personnels année 2017-2018

ENTRÉES DE PERSONNELS	Pédagogie		Interprètes codeurs		Éducatif		Surveillants		Médical paramédical		Services transversaux		CPSAS		TOTAL	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Contrat	2	1		3	1	6	16	1	3		1	1		10	25	
Réintégration (après dispo, C.P., CLD, ...)		1			1									0	2	
Détachement		2			2						1	4		1	8	
Mutation														0	0	
Recrutement sans concours														0	0	
TOTAL	2	4	0	3	0	6	16	1	3	1	5	1	0	11	35	
TOTAL H/F	6		3		4		22		4		6		1		46	

SORTIES DE PERSONNELS	Pédagogie		Interprètes codeurs		Éducatif		Surveillants		Médical paramédical		Services transversaux		CPSAS		TOTAL	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Démission															0	0
Fin de contrat	1	4	1	1		1	3	16		3		3	2		7	28
Fin de détachement	1										1	3			2	3
Retraite												1			0	1
Mutation															0	0
Licenciement															0	0
Congé parental						1									0	1
Congé non rémunéré	1														1	0
Disponibilité			1							1					1	1
Décès															0	0
TOTAL	3	4	2	1	0	2	3	16	0	4	1	7	2	0	11	34
TOTAL H/F	7		3		2		19		4		8		2		45	

TURN OVER 2018 H/F EN % *	10,61	25,00	6,25	76,00	10,81	17,78	15,38	19,57
EFFECTIF AU 31/12/2018	66	12	32	25	37	45	13	230

* sorties / effectif physique au 31/12/2018 en %

Le turn over est déterminé sur la base exclusive des sorties de personnels de l'effectif concerné, les entrées de personnels ne sont pas prises en compte dans le calcul.

La comparaison de l'effectif est effectuée au 31 décembre de 2017 et 2018.

Le turn over est important pour les surveillants car ces postes sont occupés par des étudiants qui ne s'engagent que pour une année.

Bilan des prestations d'assistance sociale proposées aux professionnels

Pour améliorer la qualité de vie au travail et prévenir les difficultés d'ordre social, la direction a mis en place à partir de la rentrée 2017, une prestation de service social du personnel qui a été présentée par l'assistante sociale lors de la journée institutionnelle du 6 novembre 2017.

Ces services, destinés à l'ensemble du personnel de l'INJS recouvrent:

- Une permanence physique d'une demi-journée par mois sur le site de l'Institut National des Jeunes Aveugles de Paris (INJA), afin de recevoir le personnel de l'INJS de Paris;

- Une permanence téléphonique d'une demi-journée par mois.

31 prises en charge ont été effectuées en un an.

Plusieurs problématiques ont émergé, notamment liées au logement, aux aides financière, à la retraite, à la protection de l'enfance, à des conflits conjugaux ou familiaux.

La formation professionnelle

Le plan de formation 2018 se décline suivant trois axes principaux en lien avec la mise en œuvre du projet d'établissement.

Le budget formation s'élève à 90 000 €, soit 1 % de la masse salariale mais a été dépassé puisque 102 600 € ont été dépensés en 2018.

Un séminaire de formation interne est mis en place pour tous les nouveaux professionnels permettant de mieux appréhender le contexte, l'organisation et les missions de l'INJS.

61 agents ont bénéficié de 87 actions individuelles de formation et 104 agents ont bénéficié de 11 actions collectives de formation.

Axes transversaux liés aux besoins institutionnels, 60 formations dont :

- LSF-LPC
- La pédagogie Montessori
- Renforcement sur les nouveaux logiciels (Pronote, EDT, ...)
- RGPD

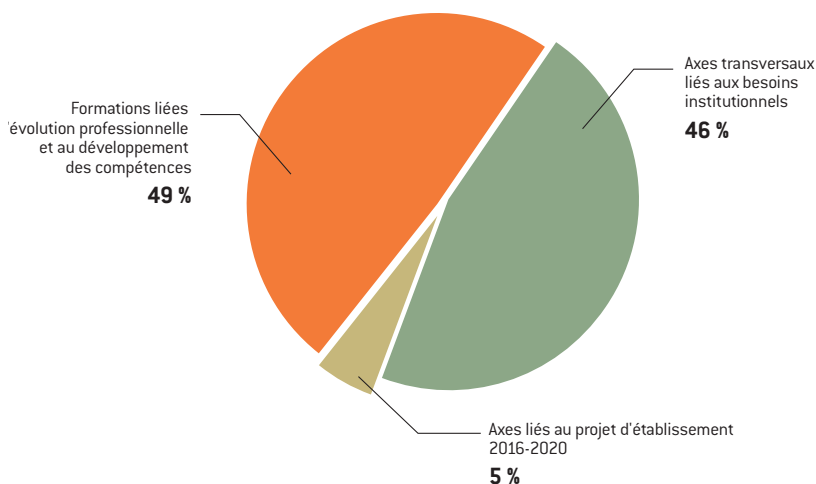
Axes liés au projet d'établissement 2016-2020, 7 formations dont :

- Créativité pédagogique, jeux musicaux
- Remédiation logico-mathématiques
- Scolarisation des enfants sourds

Formations liées à l'évolution professionnelle et au développement des compétences, 64 formations dont :

- DU médiateur, CAFERUIS, préparation au concours de PEG, VAE enseignement et surdité
- Être Cadre pour la première fois
- Manager et gérer un projet
- Formation conseiller de prévention
- Parcours et innovations dans le handicap sensoriel

Répartition par axe de formation



Les instances



Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se réunit 3 fois durant l'année. Il délibère sur le budget et est informé de l'avancement du projet d'établissement de l'INJS de Paris.

{février 2019}

Membres nommés

- **Agnès JEANNET**, inspectrice générale des affaires sociales, Présidente du CA
- **Véronique LAFARGE-VILLAIN**, inspectrice de l'Éducation nationale, ASH1
- **Nicolas NORDMAN**, adjoint à la Maire de Paris, chargé des personnes en situation de handicap
- **Pierre DENIZIOT**, délégué spécial auprès de la Présidente de la Région Ile-de-France
- **Yves MATILLON**, directeur I.S.T.R, université Claude Bernard – Lyon 1
- **Jérôme MELCHIOR**, responsable du Centre de Promotion Sociale pour Adultes Sourds à l'institut
- **Brigitte VAZQUEZ**, présidente de l'Amicale des anciens élèves de l'institut

Membres élus

Collège n° 1

Représentant des personnels enseignants

- **Nadia BOURGEOIS**, professeur d'enseignement général
- **Hélène SESTER**, professeur d'enseignement général
- **Yann PETIT**, professeur d'enseignement technique

Collège n° 2

Représentant du personnel éducatif

- **Anne BERDOULA**, éducatrice

Collège n° 3

Représentant du personnel administratif et des services généraux

- **Sandrine BELAUBRE**, psychologue clinicienne

Collège n° 4

Représentant des parents d'élèves

- **Laura CATRY**

Collège n° 5

Représentant des élèves

- **Yssa TOURÉ**, élève en CAP2 Installation sanitaire



Le Comité technique d'établissement (CTE)

Le Comité Technique est une instance représentative du personnel dotée de compétences consultatives sur les sujets ayant une incidence sur le fonctionnement et sur l'organisation de l'établissement comme l'organisation et les conditions générales de fonctionnement des services ou la modernisation des méthodes et des techniques de travail et leur incidence.

Membres représentant l'administration

Titulaires

- **Élodie HEMERY**, directeur, Présidente du CTE
- **Denis HENNEQUIN**, secrétaire général

Experts

- **Marie-Françoise CALVINO**, responsable du service des Ressources Humaines
- **Esteban MERLETTE / Vicky WALCZAK**, directeurs des enseignements
- **Emmanuel GODART / Anne PICAUD**, CTSS

Membres élus représentant le personnel

[décembre 2018]

Titulaires

- **Hélène SESTER** - SNJSJA
- **Pascale MASSON** - SNJSJA
- **Rachel MARIN** - SNJSJA
- **Jean-Yves LANGLOIS** - SNJSJA
- **Céline COUMONT** - FO
- **Laure BEYRET** - FO

Suppléants

- **Charlène NGUIMBIS** - SNJSJA
- **Aurélie FARADJI** - SNJSJA
- **Youssef ALAMI** - SNJSJA
- **Razika MADAD** - SNJSJA
- **Yann PETIT** - FO
- **Isabelle DELORD** - FO

Le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

Le CHSCT a pour mission de contribuer à la protection de la santé et de la sécurité des personnels ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail. Il se réunit au moins une fois par trimestre.

En application du décret N° 2011-774 du 28 juin 2011 et au 2 octobre 2017 :

Membres représentant l'administration

- **Élodie HEMERY**, directrice, Présidente du CHSCT
- **Denis HENNEQUIN**, secrétaire général

Membres représentant les personnels.

Désignés par les organisations syndicales représentées au CTE.

Titulaires

- **Alice PERLIN** - SNJSJA
- **Caroline YÉ** - SNJSJA
- **Stéphanie POINTEAU** - SNJSJA
- **Carole HEFFER** - SNJSJA
- **Lauer BEYRET** - FO

Suppléants

- **Martial LATOUR** - SNJSJA
- **Fabrice PENOT** - SNJSJA
- **Myriam DOUCET** - SNJSJA
- **Benoît HOURNON** - SNJSJA
- **Sylvie CAYROU** - FO

Membres à titre consultatif

- **D^r POULET**, médecin de prévention
- **Claudine PARAYRE**, inspectrice santé & sécurité au travail
- **Eugénie CHRISTMANN, Christophe VERNET**, conseillers de prévention

Le Conseil de la vie sociale (CVS)

Le Conseil de la Vie Sociale a pour objectif de favoriser la participation et l'expression des familles et des élèves au fonctionnement de l'Institut par le biais de leurs représentants, élus chaque année en début d'année scolaire. Le CVS est consulté obligatoirement pour toutes modifications relatives au règlement de fonctionnement ainsi que pour l'élaboration et/ou la modification du projet d'établissement.

8 membres élus :

- **4 représentants des familles** ou représentants légaux des élèves.
- **4 représentants des élèves.**

6 membres désignés :

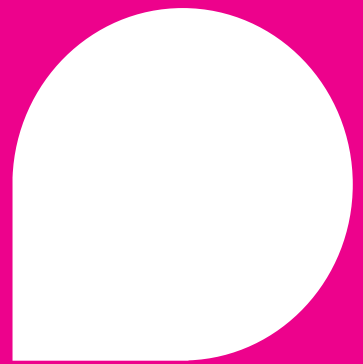
- **3 représentants des organisations syndicales** (désignation en fonction de la représentativité au CTE de l'INJS) :
 - 1 représentant pour le Ministère de tutelle ;
 - 1 représentant pour l'ARS ;
 - 1 représentant pour le Conseil d'Administration de l'INJS.

Chaque membre titulaire, élu ou désigné, a un suppléant.

1 membre avec voix consultative : la directrice ou son représentant







2017 / 2018
en images

2017



1 2



- 1-3/ Septembre : Journée du Patrimoine
- 4-5/ Octobre : Inauguration des bacs de compostage.
- 4-7/ Septembre-Novembre : Actions du pôle Éco-école
- 8/ Novembre : Conférence INJS



4 5



3



6



8



7



9



10



11



12



13

9-13/ Novembre: Fête Abbé de l'Épée

14-15/ Décembre: Accueil de la délégation de Tsukuba à l'INJS



14



15



- 1-2/ Janvier : JPO lycées
- 3/ Janvier : Journée Air France
- 4/ Février : Mairie, remise du diplôme "Ambassadeurs du tri"
- 5/ Février : Forum des métiers
- 6/ Février : Échange interculturel.
- 7/ Mars : Conférence sur la Protection de l'enfance
- 8-9/ Avril : Inauguration de la Salle de parole



2018



10



11



12 13



14



15



16

10/ Mai : Conférence : "Fenêtre sur cour" Françoise Dolto et l'INJS

11/ Mai : Accueil des élèves d'Hartford (USA)

12-13/ Mai : Défilé INJS

14-15/ Juin : Marché de la Poésie

16/ Juin : Inauguration du Foyer des élèves

GLOSSAIRE

ACCPE : accompagnement personnalisé

ACFOS : action connaissance formation pour la surdité

Ad'AP : agenda d'accessibilité programmée

ADSEA : association départementale de la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence

AFFELNET : procédure informatisée pour les affectations des élèves post-3^e et post-2^{nde}

ARS : agence régionale de santé

ASH : adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés

ASD : American School for the Deaf

BAFA : Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur

CAFERUIS : certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale

CAPA : certificat d'aptitude professionnelle agricole

CAPEJS : certificat d'aptitude pour l'enseignement auprès des jeunes sourds

CDI : centre de documentation et d'information

CELEM : centre d'éducation du langage pour enfants malentendants

CET : compte épargne temps

CFG : certificat de formation générale

CHSA : centre hospitalier Saint-Anne

CHSCT : comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

CMN : centre des monuments nationaux

CMP : centre médico-psychologique

CNSA : caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

CPSAS : centre de promotion sociale des adultes sourds

COPHOSE : perte totale de l'audition, uni ou bilatérale

CRI : centre de recherche inter disciplinaire

CRIC : centre régional implantation cochléaire

CRPMS : centre de recherches psychanalyse, médecine et société, université Paris Diderot

CTE : comité technique d'établissement

CTSS : conseiller technique de service social

CVS : conseil de la vie sociale

DE : directeur des enseignements

DGCS : direction générale de la cohésion sociale

DNB : diplôme national du brevet

DUI : dossier unique informatisé

EFPP : école de formation psycho-pédagogique

EPI : enseignement pratique interdisciplinaire

ETP : équivalent temps plein

ETSUP : école supérieure de travail social

ESMS : établissements et services sociaux et médico-sociaux

ESS : équipe de suivi à la scolarité

FSE : foyer socio-éducatif

FIPHFP : fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

GRAL : groupe de recherche sur les troubles des apprentissages et du langage

GRH : gestion ressources humaines

IDF : Ile de France

IFIC : institut francilien cochléaire

IFRATH : institut fédératif de recherche sur les aides techniques pour personnes handicapées

IG : BTS industrie graphique

INJA : institut national des jeunes aveugles

INPES : institut national de prévention et d'éducation pour la santé

IPT : inspection pédagogique et technique

IRTS : institut régional du travail social

ISTR : institut des sciences et techniques de la réadaptation

LfPC : langue française parlée complétée

LPC : langage parlé complété

LSF : langue des signes française

MASESH : mission académique sur la scolarisation des élèves en situation de handicap.

MDPH : maison départementale des personnes handicapées

MMVT : CAP Métiers de la mode, vêtement tailleur

OCIRP : organisme commun des institutions de rente de prévoyance

PEG : professeur d'enseignement général

PET : professeur d'enseignement technique

PFMP : période de formation en milieu professionnel

PIA : projet individualisé d'accompagnement

PIHA2 : pratiques inclusives handicap accessibilité accompagnement

PLP : projet linguistique personnalisé

PPS : projet personnalisé de scolarité

PRPI : projet recherche partenariat et pratiques innovantes

RESF : réseau éducation sans frontière

RFDSL : réseau francophone en déficience sensorielle et du langage

SRPIP PI : bac pro Réalisation de produits imprimés & plurimédia, option productions imprimées

RPIP PG : bac pro Réalisation de produits imprimés & plurimédia, option productions graphiques

SAP : séance d'apprentissage de la parole

SES : section d'enseignement spécialisé

SMP : service médico-psychologique

SPP : séance de perfectionnement de la parole

TELSF : test de langue des signes française

TICE : technologie de l'information et de la communication pour l'enseignement

TISEC : BTS Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques

TNI : tableau numérique interactif.

UE : unité d'enseignement

UEE : unité d'enseignement externalisée

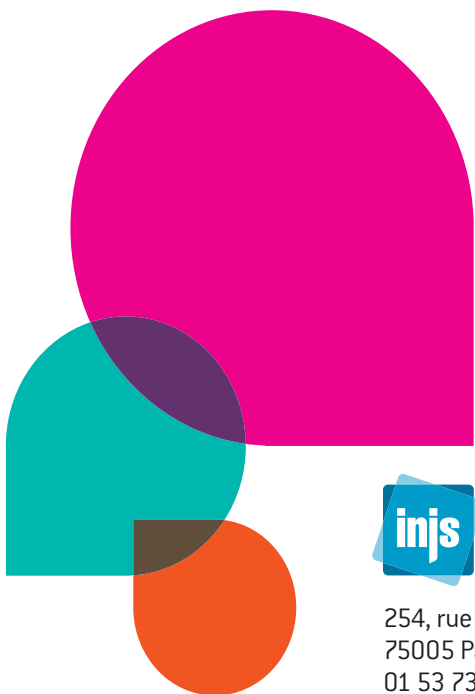
UFA : unité de formation d'apprentis

UF-SSP : unité fonctionnelle « Surdité et souffrance psychique »

ULIS : unité locale d'inclusion scolaire, dispositif de l'Education nationale

UNISS : unité d'information et de soins des sourds

VAE : valorisation des acquis et de l'expérience



**institut national
de jeunes sourds
de Paris**

254, rue Saint-Jacques
75005 Paris
01 53 73 14 00
www.injs-paris.fr
direction@injs-paris.fr